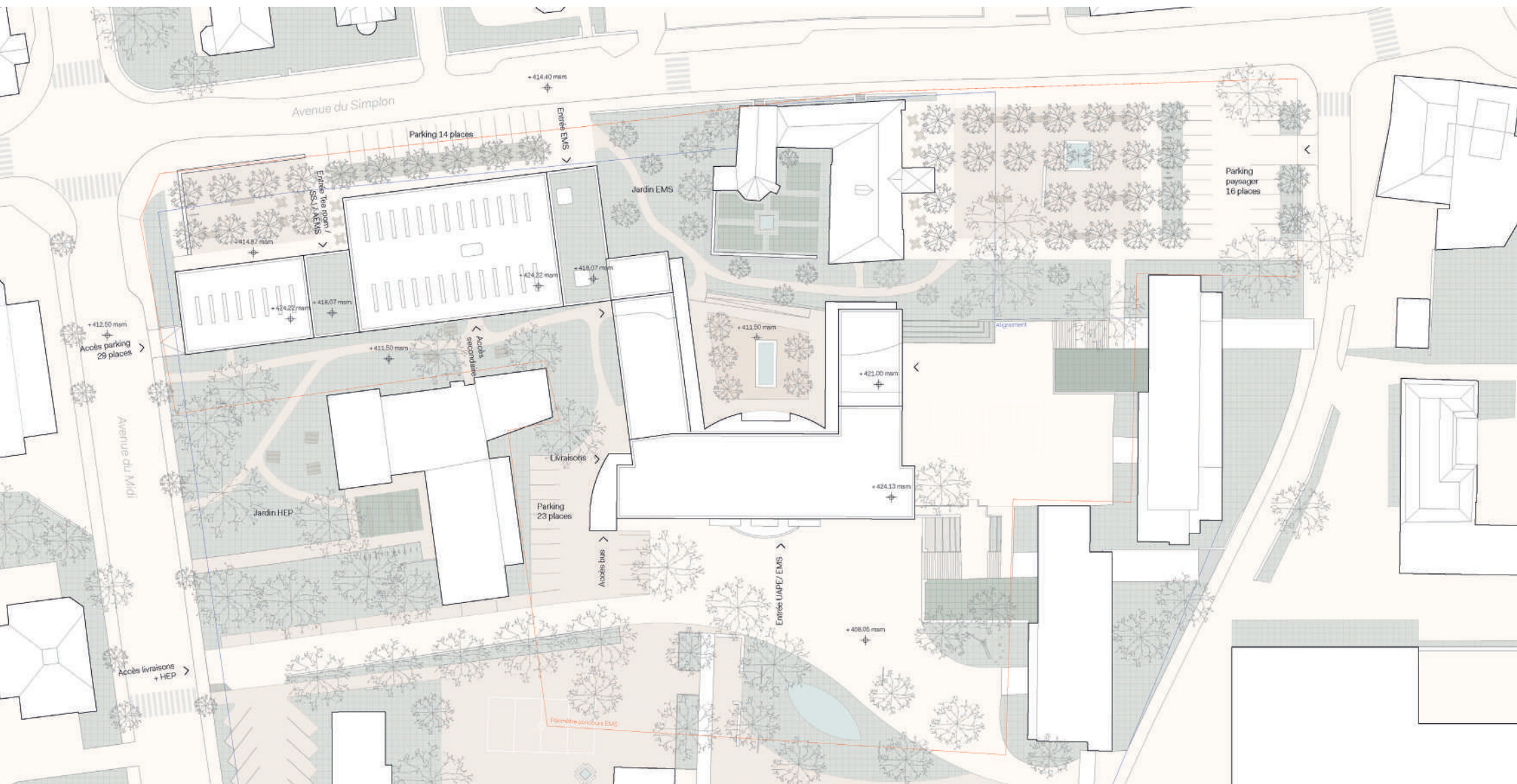


CONCOURS DE PROJETS  
**AGRANDISSEMENT DE L'EMS**  
**«FOYER ST-JACQUES» À ST-MAURICE**

foyer st-jacques



RAPPORT DU JURY – NOVEMBRE 2020





## CONCOURS DE PROJETS AGRANDISSEMENT DE L'EMS «FOYER ST-JACQUES» À ST-MAURICE

### MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la Fondation St-Jacques à St-Maurice, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de la santé publique (SSP) et immobilier et patrimoine (SIP).

### SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

En 1987, la Fondation St-Jacques est créée par les communes du district de St-Maurice (actuellement 9 communes : Collonges, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Massongex, St-Maurice, Salvan, Vernayaz et Vérossaz) dans le but de construire et d'exploiter à St-Maurice un EMS pour les personnes âgées du district qui ne nécessitent pas de soins hospitaliers. Le Foyer St-Jacques ouvre en septembre 1991. Il offre une capacité d'accueil de 63 lits répartis en 15 chambres à 2 lits et 33 chambres individuelles (61 lits de long séjour et 2 lits de court séjour). Vu l'augmentation de la demande à la fin des années 90 qui n'a pas cessé de progresser au début des années 2000 (démographie & vieillissement de la population), le Foyer Ottanel est construit à partir de 2008 par la fondation sur la commune de Vernayaz. À son ouverture en 2010, celui-ci comptait 48 lits. Après son extension de 12 lits réalisée en 2013, le Foyer Ottanel bénéficie désormais d'une capacité de 60 lits (56 chambres individuelles et 2 chambres à 2 lits).

Vu les demandes toujours plus conséquentes émanant de citoyens du district et en lien avec la planification cantonale, une extension du Foyer St-Jacques à St-Maurice est envisagée sur demande de la fondation.

Extérieurement, le foyer se présente sous la forme d'un grand bâtiment à toiture plate en forme de U en béton et plots apparents. L'entrée principale actuelle, située dans le bloc centre, orientée Est, fait face à la grande cour d'école. Les «ailes» du bâtiment, sises côté Nord et Sud, offrent une ouverture côté Ouest qui fait office de cour intérieure. Une entrée côté Ouest est également utilisée par les usagers au rez-supérieur. 15 places de parc sont à disposition au Sud-Est de l'édifice (accès par l'avenue du Midi).

Afin de répondre aux estimations supplémentaires en lits (+ 20 lits) pour la population âgée du district et de supprimer les chambres doubles, l'extension de 37 chambres individuelles offrirait, en principe, un EMS d'une taille qui permettrait une organisation plus rationnelle et un coût d'exploitation plus avantageux grâce aux synergies possibles avec le bâti et l'exploitation actuels.

### L'EMS

L'EMS actuel contient 63 lits répartis dans 48 chambres (33 chambres à 1 lit & 15 chambres à 2 lits). L'EMS souhaite d'une part, s'agrandir afin d'accueillir 20 résidents supplémentaires et, d'autre part, rendre les chambres doubles actuelles individuelles à l'avenir. Ainsi et afin de répondre aux besoins de la majorité des hôtes d'aujourd'hui, chacun pourrait séjourner dans des chambres individuelles.

Vu ce qui précède, au total 37 nouvelles chambres à 1 lit doivent être construites dont 24 dans deux unités de psychogériatries de 12 lits en lien direct avec un jardin sécurisé. Les unités de psychogériatrie, fonctionnant de manière autonome, comme une maison dans la maison, peuvent être liées au bâtiment existant seulement au rez-de-chaussée. L'unité de gériatrie de 13 chambres doit quant à elle être liée à tous les étages pour assurer un fonctionnement optimal.

Au niveau du bâtiment actuel, la zone entrée et administration est à transférer dans l'extension vu le souhait de la commune de St-Maurice de louer lesdits locaux à la fondation pour les besoins de l'UAPE. Dès lors, l'entrée principale est à repenser complètement et doit pouvoir fonctionner avec le bâtiment actuel et le bâtiment projeté. La réception et les locaux administratifs, voire du concierge et de rangement sont à projeter dans l'extension.

La cour intérieure du bâtiment sise au rez-supérieur nécessite une réfection. D'une part, les changements de niveaux entre certains pavés (aspérités) et d'autre part, le pourcentage élevé de la pente en direction de la cour intérieure, ne sont désormais plus adaptés aux aînés qui utilisent des moyens auxiliaires pour se mobiliser. Une réfection globale dans le contexte de l'extension s'avère donc indispensable.

### **STRUCTURE DE SOINS DE JOUR (SSJ)**

Le Foyer St-Jacques accueille de temps à autre des aînés à la journée pour soulager les proches aidants. Aucune participation aux soins n'est facturée. Il s'agit d'une offre ponctuelle les jours ouvrables qui s'insère dans un but de rendre service à la population. Le fait que les usagers du foyer de jour côtoient les résidents de l'EMS demeure un inconvénient à leurs yeux. En effet, une certaine crainte de se retrouver pensionnaire à demeure représente un obstacle qui, parfois, semble bien difficile à accepter. Dès lors, il est nécessaire de pouvoir accueillir lesdits usagers dans une structure indépendante mais rattachée à l'EMS avec un personnel multidisciplinaire (activités & soins) dédié uniquement à ce lieu. Par ce biais, le degré de tolérance et la fréquentation devraient probablement s'avérer plus importants. Enfin, un lieu affecté à ce genre d'accueil bénéficiera d'une meilleure connotation aux regards de la population concernée. Ce qui n'empêchera pas, par ailleurs, que les différents services de l'EMS y participent afin que cette nouvelle structure à créer profite des synergies offertes par la proximité de l'EMS. Les services administratif, hôtelier (entretien, nettoyage, restauration), sont à même d'offrir un support adéquat et en fonction des besoins à cette SSJ. En conclusion des locaux sont à créer dans le but d'accueillir et d'accompagner 10 à 12 aînés par jour.

### **APPARTEMENTS À ENCADREMENT MEDICO-SOCIAL (AEMS)**

Le programme du concours prévoit également la création de 7 appartements de 2,5 pièces à encadrement médico-social. Une entrée indépendante, soit un accès séparé de l'EMS serait préférable. Ces appartements peuvent être liés à la structure de soins de jour dans le but de créer des synergies entre les programmes. Une liaison couverte et chauffée entre la structure de soins de jour, les appartements à encadrement médico-social et l'EMS est à prévoir afin que les usagers puissent accéder facilement auxdites structures. Le tea-room idéalement situé à proximité serait considéré comme un atout indéniable, il offrirait un lieu public favorisant les rencontres intergénérationnelles.

Ces appartements sont destinés en priorité aux personnes recherchant un environnement sécurisant et/ou un aménagement architectural adapté. Ils

s'adressent aux personnes qui souhaitent rester le plus longtemps possible à domicile. Ils sont conçus et adaptés pour des personnes s'aidant de moyens auxiliaires ou ayant simplement besoin d'un lieu de vie pensé pour maximiser l'autonomie. Ils peuvent accueillir des couples dont l'un des conjoints souffre d'une affection chronique nécessitant une suppléance. Le conjoint péjoré dans sa santé et le bien portant trouvent ainsi un soutien adapté à leur situation personnelle. Ces appartements doivent permettre aux locataires de bénéficier, d'une part, d'un environnement intégrant l'accessibilité et la sécurité et, d'autre part de favoriser leur autonomie, tout en maintenant ou en recréant des liens sociaux.

### **UAPE**

Le souhait des autorités scolaires communales serait de bénéficier d'un espace au rez-inférieur du Foyer St-Jacques. Les locaux affectés actuellement à la réception-secretariat et à l'administration seront loués par la fondation à la commune afin de les affecter à l'UAPE. Un accès direct de la cour d'école dans les différents locaux est à améliorer.

Les deux secteurs actuels accueillent 40 enfants durant le temps de midi et 12 le matin & soir. L'objectif de la nouvelle UAPE est d'offrir une capacité d'accueil de 50 enfants/jour. Le programme des locaux est prévu en fonction de cette prévision.

### **TEA-ROOM**

Aujourd'hui, le tea-room «L'Atelier» occupe une surface d'env. 90 m<sup>2</sup> et bénéficie d'une capacité d'accueil d'environ 30 clients à l'intérieur et d'environ 20 clients sur une terrasse extérieure sise côté Sud du bâtiment. À l'avenir, les autorités communales et la fondation souhaitent qu'un établissement public puisse perdurer dans le nouvel immeuble à construire. Vu sa situation, ce tea-room permettrait de conserver un lieu de rencontre convivial entre le Sud et le Nord de la ville. Par ailleurs, la proximité des commerces environnants et de l'activité sociale et scolaire justifie qu'un espace réservé à cet effet soit considéré dans le présent programme (lien social intergénérationnel).

## **HOSPICE ST-JACQUES**

Le bâtiment de l'Hospice St-Jacques fait partie intégrante du périmètre du concours. Ce monument historique du 17<sup>e</sup> siècle est classé d'intérêt cantonal. Le souhait du Maître de l'ouvrage est de donner une deuxième vie à ce bâtiment en tenant compte évidemment de la qualité de l'édifice par le respect de la typologie et la mise en valeur de la substance historique. Une partie du programme du concours peut occuper les locaux de l'Hospice, tout au moins au rez-de-chaussée, à condition qu'une liaison couverte et chauffée soit créée entre l'Hospice et l'EMS. La chapelle actuelle restaurée pourrait faire office de lieu de culte pour l'EMS. On peut aussi imaginer, entre autre, y intégrer le programme public du tea-room. La buanderie attenante à l'Hospice peut quant à elle être éventuellement démolie, si cela apporte une plus-value significative à l'ensemble bâti.

## **INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le programme du concours et les nouvelles affectations devraient principalement trouver place dans l'extension. Les locaux actuels de l'EMS sont tous utilisés pour les besoins de son exploitation. Cependant une réorganisation des locaux existants et des changements d'affectation sont prévus, notamment :

- Création de tisaneries séparées
- Création d'une UAPE dans les locaux administratifs actuels
- Amélioration du fonctionnement de la salle d'animation
- La chapelle sise au rez supérieur pourrait répondre aux besoins futurs de l'animation. Dès lors et en fonction des projets, il se pourrait que la chapelle de l'Hospice St-Jacques puisse reprendre sa mission d'antan, soit faire office de lieu de célébration de la messe. Il demeure entendu que pour accueillir les résidents dans cet éventuel futur lieu de recueillement, cette chapelle devrait faire l'objet d'une rénovation idoine et profiter d'une liaison, fermée et chauffée avec le bâtiment de l'EMS (accessible avec les moyens auxiliaires usuels : fauteuils roulants, déambulateurs, rollators, etc.) Une attention particulière sera portée à l'intégration de l'élément de liaison, en minimisant son impact sur le monument historique.

Pour rappel et dans tous les cas, les espaces et locaux pris à d'autres fins au sein de l'exploitation de l'EMS d'aujourd'hui sont à compenser dans la nouvelle construction.

## **GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE**

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

## **LANGUE**

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

## **PRESCRIPTIONS OFFICIELLES**

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord inter-cantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

## CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 28 questions anonymes ainsi que les documents complémentaires relatifs ont été publiés sur le site internet de l'EMS St-Jacques le 21 août 2020.

## **JURY**

Le jury est composé des personnes suivantes :

### **Président**

Philippe Venetz, architecte cantonal

### **Membres non-professionnels**

Pascal Gross président, Conseil de fondation St-Jacques

Damien Revaz président, Commune de St-Maurice

Guy Schnorhk directeur, Fondation St-Jacques

### **Membres professionnels**

Patrick Aeby architecte EPF FAS SIA, Carouge

Maria Saiz architecte urbaniste ETSAM FAS, Vevey

Franck Séverin ingénieur civil EPF SIA IPMA-C, Montreux

### **Suppléants non-professionnels :**

Xavier Lavanchy vice-président, Commune de St-Maurice

Olivier Roduit chanoine, procureur de l'Abbaye de St-Maurice

Florian Piasenta président, Commune de Salvan

### **Suppléant professionnel :**

Christophe Lugon-Moulin architecte au SIP

### **Experts :**

Amélie Wenger-Reymond ingénieure, Service de la Santé Publique

Laurent Grichting architecte, monuments historiques, SIP

Nathalie Aeberhard infirmière-chef, Foyer St-Jacques

## EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service immobilier et patrimoine le lundi 9 et mardi 10 novembre 2020. Il a porté sur les points suivants :

### Délai du rendu

23 équipes pluridisciplinaires se sont inscrites au concours, 20 projets ont été retournés dans les délais, 3 concurrents inscrits n'ont pas rendu de projet.

Toutes les maquettes ont été remises, dans les délais, directement auprès de l'EMS St-Jacques.

### Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

### Respect des prescriptions

- Les projets 8 et 17 ne respectent pas les distances de sécurité incendie (moins de 4 m).
- Les distances de sécurité incendie doivent être vérifiées (matérialité...) pour le projet 18.
- Les projets 14, 17 et 19 empiètent sur l'alignement de la Route du Simplon et/ou du chemin de la Tuilerie.

### Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique de l'examen préalable.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

## JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mardi 17 et mercredi 18 novembre 2020.

### REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Lors de la visite des lieux, le jury a constaté la qualité et la complexité du site, relevant la difficulté à proposer une intégration cohérente de l'ambitieux programme demandé. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des concurrents. Il relève que les 20 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

### ANALYSE DE DÉTAIL DES PROJETS

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b) de la norme SIA 142, décide d'exclure de la répartition des prix les projets suivants :

- N°08 LES PETITS SUCRES
- N°14 BAMBINO
- N°17 MEDINA
- N°19 FANDANGO

Ces projets participent au jugement mais ne pourront que faire l'objet d'une mention.



### **1<sup>er</sup> tour d'élimination**

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale ou de relation au site. Mais aussi dans leur organisation architecturale et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les huit projets suivants sont éliminés :

- N°01 EN PLEIN DANS LE MILLE
- N°03 LA CROIX
- N°05 LET'S TWIST AGAIN
- N°10 CLÉO & CHICO
- N°13 LOUIE LOUIE
- N°14 BAMBINO
- N°17 MEDINA
- N°18 FRAGEPUNKT

### **2<sup>e</sup> tour d'élimination**

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions et points de vue du Maître de l'ouvrage afin de comprendre le fonctionnement entre les différentes affectations du programme. Le jury a étudié entre autre le rapport proposé de l'extension avec le site bâti et naturel. La qualité des espaces extérieurs et le dialogue avec la rue du Simplon et l'hospice St-Jacques. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs, le traitement de la problématique parasismique ainsi que le fonctionnement général du projet. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les contraintes de la réalisation des travaux, pendant laquelle l'EMS doit pouvoir rester en exploitation. Le jury s'est rendu sur le site pour évaluer in situ les projets sélectionnés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°04 K RENTE N
- N°06 FRÈRE JACQUES
- N°07 VINCULUM
- N°08 LES PETITS SUCRES
- N°11 JACQUES A DIT ...
- N°12 SUR LE CHEMIN
- N°16 SALAMANDRE
- N°19 FANDANGO

### **Repêchage**

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

### CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 128'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix

Projet N°20	TROIS PLATEAUX... ET QUELQUES	CHF 50'000.- HT
-------------	-------------------------------	-----------------

---

2<sup>e</sup> rang / 2<sup>e</sup> prix

Projet N°02	LIBELLULE	CHF 40'000.- HT
-------------	-----------	-----------------

---

3<sup>e</sup> rang / 1<sup>ère</sup> mention

Projet N°09	LES CHEMINS DE ST-JACQUES	CHF 18'000.- HT
-------------	---------------------------	-----------------

---

4<sup>e</sup> rang / 3<sup>e</sup> prix

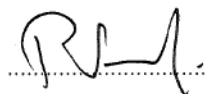
Projet N°15	JUST ONE	CHF 20'000.- HT
-------------	----------	-----------------

---

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité  
décide d'attribuer le 1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix au projet :  
n° 20, devise "TROIS PLATEAUX ET QUELQUES"  
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 18 novembre 2020

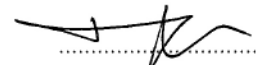
Philippe Venetz



Pascal Gross



Damien Revaz



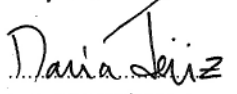
Guy Schnohrk



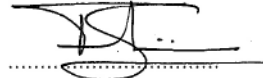
Patrick Aeby



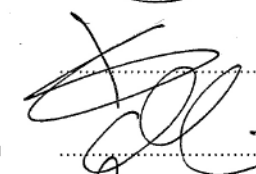
Maria Saiz



Frank Séverin



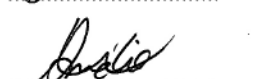
Xavier Lavanchy



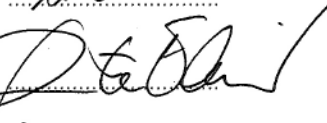
Christophe Lugon-Moulin



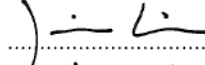
Olivier Roduit



Amélie Wenger-Reymond



Florian Piasenta



Laurent Grichting



Nathalie Aeberhard



## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY**

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

La diversité des propositions présentées a mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'intégration d'un programme varié et ambitieux dans un site sensible.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n°20 «Trois plateaux... et quelques» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par la précision de son implantation et de sa mise en forme du programme, par son rapport harmonieux au site et la qualité de ses espaces extérieurs, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

## **EXPOSITION**

En raison des mesures imposées concernant la situation sanitaire actuelle, le vernissage public officiel de l'exposition des projets ne pourra pas avoir lieu comme habituellement.

Celui-ci sera remplacé par un point presse qui aura lieu le jeudi 14 janvier 2021, jour de l'ouverture de l'exposition.

Les projets seront exposés du jeudi 14 au jeudi 28 janvier 2021 sur la scène de la salle de gymnastique du centre sportif de St-Maurice, route du Léman, 1890 St-Maurice.

Entrée libre, selon les horaires d'ouverture du centre sportif (piscine) disponibles sur internet.

## PROJETS PRIMÉS



**N°20 TROIS PLATEAUX... ET QUELQUES**

1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

ALAIN WOLFF ARCHITECTES ET QUARTAL SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Marjolaine Obrist, Marina Hokari, Anne-Claire Gandor, Quentin Paillat, Claartje  
Vuurmans, Samuel Bigger

INGPHI SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Menétrey Philippe, Jonathan Krebs, Sophie Tschumy, Luca Moll, Jessica Mongellaz

Le cahier des charges pour l'extension de l'Ems de St-Jacques est riche, complexe et ambitieux. Il demande aux concourants de trouver la meilleure solution pour répondre aux besoins d'extension de l'institution dans un site sensible. On y trouve le bâtiment actuel en forme de U qui par sa géométrie et sa hauteur a un fort impact sur le site. De part son échelle imposante, il menace l'Hospice de St-Jacques, petit ensemble historique reconnu d'intérêt régional. Ce dernier a démontré au fil du jugement un grand intérêt patrimonial pour avoir gardé jusqu'à nos jours la trace de son l'ensemble bâti et paysager avec ses petits jardins et murs d'enceinte. L'école en contre-bas, ensemble pavillonnaire et paysager qui se déploie sur la pente avec une architecture de grand intérêt participe également aux qualités du lieu. Pour finir, le site se trouve sur l'Avenue du Simplon, chemin d'accès vers le centre historique. L'acte de construire un nouveau bâtiment est également l'occasion de repenser et revaloriser cette entrée vers le bourg.

Le projet Trois plateaux et quelques propose une extension sur deux secteurs ; une nouvelle construction au sud de la parcelle et la surélévation d'un étage sur une partie du bâtiment existant.

La nouvelle construction, articule deux corps de bâtiments décalés, et reliés par un corps plus bas. Cet ensemble volumétrique sur trois niveaux permet de réduire l'impact de son échelle sur le site. Il est relié au bâtiment existant tout en gardant une distance bien mesurée avec le bâtiment de l'Hospice.

Le jury a relevé les qualités de cette implantation et de son organisation. Elle permet la création délicate et harmonieuse de deux entrées distinctes. Au sud du site, le volume se décale pour accueillir le centre de jour, le Tea-Room et l'entrée des appartements protégés. Ce programme bénéficie d'un prolongement extérieur qui suggère une terrasse ensoleillée et vivante en lien avec le Tea-Room.

La deuxième entrée propose une placette d'entrée entre le nouveau bâtiment, l'existant et l'Hospice. Connectée à l'Avenue de Simplon, elle sert de parvis à l'entrée de l'institution. De part ses dimensions, sa géométrie et sa position elle participe

fortement à la qualité de la rue et valorise l'ensemble de l'Hospice. On y trouve l'entrée vers l'EMS et son extension.

La proposition de surélévation sur le bâtiment existant a démontré ses limites, le jury estime que le nouveau bâtiment supporte facilement un étage de plus, et en serait même bénéficiaire.

L'ensemble du programme est connecté au rez-supérieur et au rez-inférieur avec le bâtiment existant. On trouve sur ces deux niveaux les locaux collectifs et administratifs de plein pied. Aux étages, l'organisation est claire et efficace, le développement du projet devra s'enrichir des discussions avec les utilisateurs. Le parking sous-terrain devra également démontrer sa faisabilité.

Ce parti laisse libre de toute construction le terrain au nord du site, il propose d'en faire une place-jardin bien définie. En lien visuel avec le bourg, elle est traversée pour accéder aux pavillons scolaires et permet de mettre en valeur le bâtiment de l'Hospice. Ce dernier est également épargné d'un programme qui s'est avéré inapproprié au bâtiment historique. Les architectes proposent de le laisser disponible pour y installer un programme qui pourrait mieux s'adapter aux contraintes de l'existant, du type restaurant avec chambres d'hôtes. Le jury estime quant à lui, que l'accueil extra-scolaire pourrait également s'y installer facilement, mais la localisation, à l'écart de l'école, semble compromise.

Le jury a relevé la facilité et l'évidence avec laquelle la proposition compose avec l'existant. L'opportunité saisie pour revaloriser cette entrée de St-Maurice est remarquable. La définition de la rue avec une séquence sensible et harmonieuse depuis le bourg, composée de place, parvis, terrasse... activée par les différentes entrées et prolongements extérieurs et un vrai atout pour la commune, les utilisateurs et l'Hospice. À l'intérieur du bâtiment, l'organisation du programme a été également appréciée par le jury, le rapport entre les rez-de-chaussée et l'extérieur est particulièrement bien résolu. La hiérarchie des entrées, la gradation entre les espaces publics, semi-publics et privés est démontrée, le soin avec lequel a été traité

l'aménagement des chambres démontre une attention particulière pour le résident. Si la solution semble avoir trouvé un compromis bien équilibré entre besoins des résidents, des équipes de soins et du coût de la construction, le jury se réjouit de voir l'évolution du plan d'étage pour une plus grande qualité des circulations et des espaces au-delà des chambres.

#### Analyse du comportement parasismique

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle implantée le long de l'avenue du Simplon, raccordée au bâtiment existant par l'extrémité ouest de l'aile sud, laquelle est démolie et reconstruite pour faciliter l'accroche. Une partie du programme est placée au-dessus du bloc centre du bâtiment existant, par l'ajout d'un étage.

L'extension, comprenant un rez inférieur, un rez supérieur et deux étages, est dotée d'un système statique clair et bien mis en évidence sur la planche explicative. Si le volume nord semble suffisamment stabilisé par les noyaux continus sur les quatre niveaux, le volume sud, pris individuellement, est probablement trop faiblement contreventé dans le sens nord-sud. Cela peut être en partie compensé en plaçant le niveau d'encastrement au niveau de la dalle sur sous-sol, par la réalisation de l'ensemble des murs du sous-sol en béton armé, et en prévoyant une dalle sur rez-de-chaussée continue sur les deux volumes, sans joint de dilatation. La stabilisation nord-sud des étages 1 et 2 du volume sud pourra ensuite être assurée soit avec l'unique voile nord-sud, soit en sollicitant à la flexion les larges piliers de façade, dont la préfabrication serait à étudier en détail (continuité des armatures).

L'ajout d'un étage en structure légère sur le bloc centre du bâtiment existant est en accord avec le rapport d'étude parasismique fourni avec les documents du concours. Les renforcements parasismiques semblent coïncider avec les recommandations dudit rapport, hormis le comblement de quatre fenêtres de la chapelle. Il conviendra de préciser, dès l'avant-projet, quelles seront les mesures effectives de mise en conformité.



**EXTENSION DE L'EMS FOYER SAINT-JACQUES**

**ANALYSE DU SITE**

L'avenue du Simplon prolonge la rue Centrale de l'ancien boug de Saint-Amarin, sur ce qui était autrefois la route principale vers le Grand St-Benoard et le Simplon. La zone d'usage et milieu du boug fait place, en front de rue, à des constructions hautes (hôtel de la Dent du Mick, l'hospice St-Jacques...) entourées d'arbres et arbutodas, aménagés aujourd'hui en place, jardin ou parking.

A l'est de l'avenue du Simplon, la portion de terrain délimité par les avenues du Midi et des Tanneux, ainsi que par la route du Lémont, est occupée principalement par des bâtiments et équipements sociaux désignés « dans le parc », sur le modèle du campus. Une distalité d'environ 7m entre l'avenue et la cour d'école, avec un nouveau intermédiaire à mi-hauteur est également à noter. La Home Santé Jacques occupe une position centrale et relie ces trois « plateaux » successifs. Son plan en U, avec un jardin intérieur fait face à celui constitué par l'hospice et sa chapelle. De l'autre côté de l'avenue ainsi qu'au sud de l'avenue du Midi, le tissu est à dominante professionnelle.



**AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET IMPLANTATION**

La place située à l'angle de l'avenue du Simplon et du chemin de la Tuilerie est réaménagée et le bâtiment de la buanderie démonté, de manière à mettre en valeur la façade de l'hospice. Le parking (30 places publiques et visiteurs) est concentré au nord, au centre, un square planté de cèdres rappelle les anciens vergers. Cette première place constitue l'accroche avec la centre-ville et l'entrée principale du campus. Elle donne accès aux deux cours situées en contre-bas, dans sa diagonale.

Un jardin pour les résidents est aménagé dans l'espace compris entre l'hospice et l'EMS. Il relie la place à l'espace vert situé sur l'avenue, au sud de la chapelle. Ce nouveau parcours piétonnier est concédé par une rampe au jardin « ossa » « de l'EMS » qui vient prolonger.

Le projet d'extension prend place le long de l'avenue du Simplon et s'étend jusqu'à l'avenue du Midi. Au niveau de l'avenue, il est constitué de deux corps de bâtiment distincts, reliés entre eux par un res-de-chaussée continu. Le premier corps de bâtiment

**« TROIS PLATEAUX ... ET QUELQUES »**

est construit sur full ground, et le second en retrait, de manière à former une seconde place publique et arborée en vis-à-vis de l'entrée de la Migros. Ce découpage et la hauteur de corniche à 5m20 intègre l'impact des bâtiments, qui restent à l'échelle des constructions du site et des pentes immenses situées de l'autre côté de l'avenue, tout en permettant de définir clairement une nouvelle « entrée » pour le centre-ville. La façade côté parc comprend un niveau supplémentaire, amené à l'arrière. Un parking couvert accueille 20 places pour l'EMS, les AEMS et le SSJ (+2 HEP).

Le front de l'ancien front de Rhine, qui passait approximativement à l'endroit du chemin d'accès depuis l'avenue du Midi et à l'est de la grande cour de récréation est remis en évidence par la création d'une « boucle verte ». De nouveaux arbres matures complètent ceux existants et sont accompagnés par un revêtement en stabilisé-matras fluide recouvrant la partie est de la cour. L'accès véhicules depuis l'avenue du midi est maintenu uniquement pour les livraisons et le parking de la HEP, organisé le long du chemin art à l'arrière de l'école (22 places + 1 LAFE + garage bus SSJ).

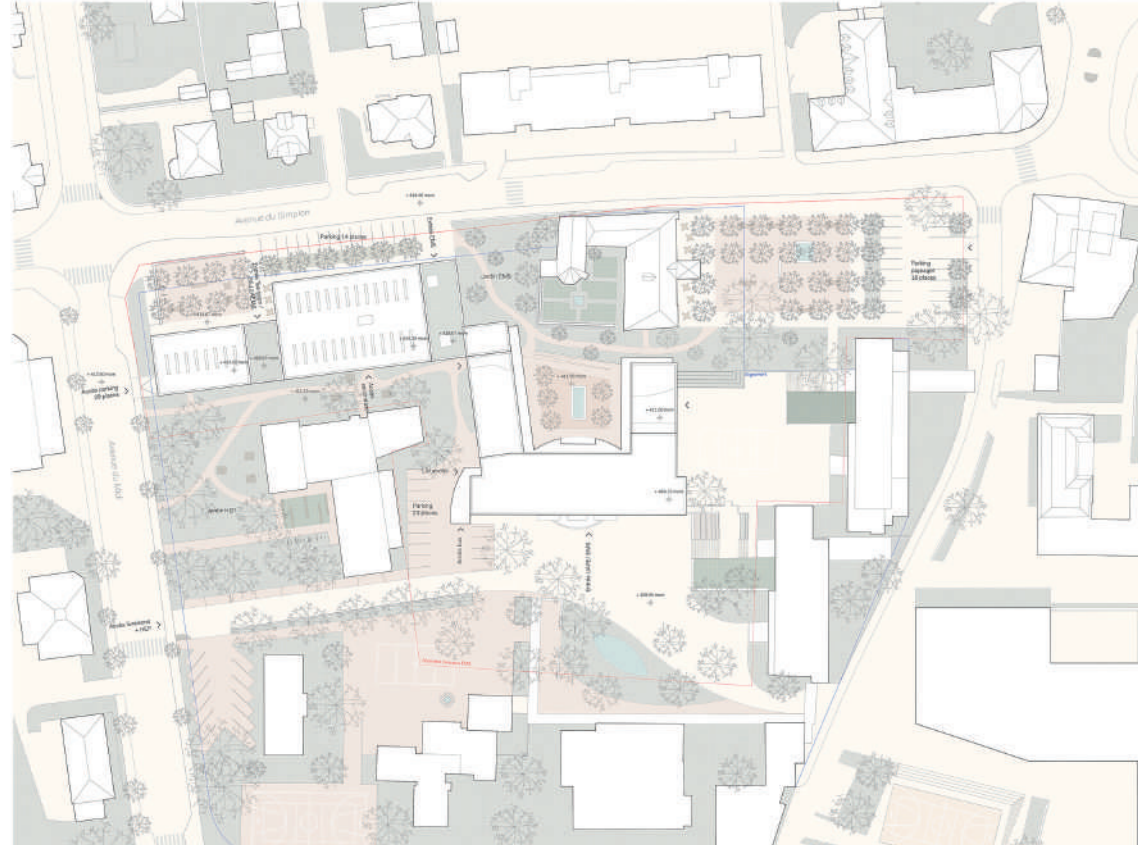
**IMAGE EXTERIEURE : COUR SUR AVENUE DU SIMPLON**



**IMAGE INTERIEURE : SEJOUR D'ETAGE**



**PLAN DE SITUATION** Echelle 1:500

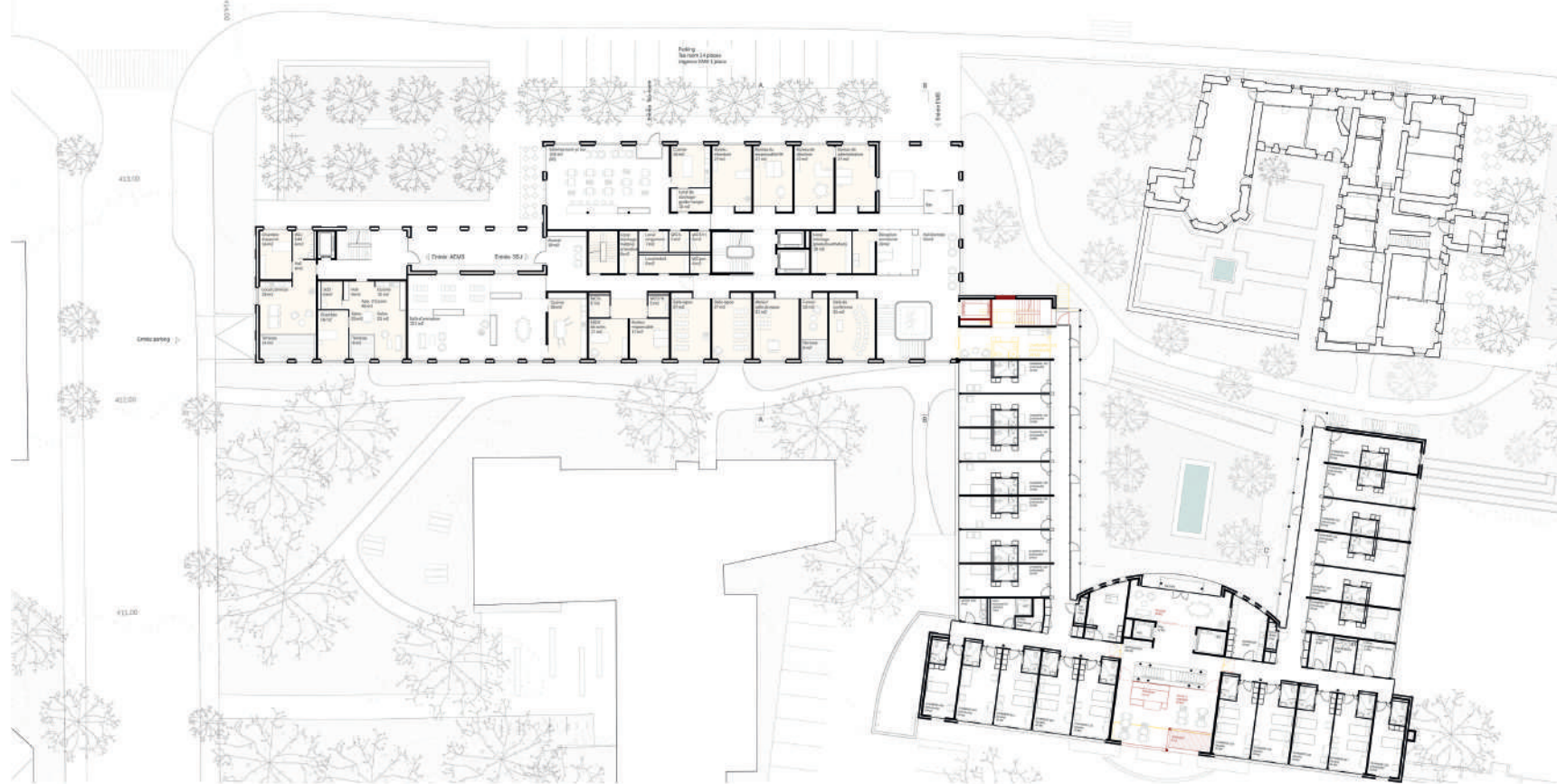


FACADE SUR AVENUE DU SIMPLON Echelle 1:200

EXTENSION DE L'EMS FOYER SAINT-JACQUES « TROIS PLATEAUX... ET QUELQUES »



PLAN REZ SUPÉRIEUR Echelle 1:200







FACADE SUR COUR Echelle 1:200



PLAN R+2 Echelle 1:200



PLAN REZ INFÉRIEUR Echelle 1:200



COUPE CC Echelle 1:200



EXTENSION DE L'EMS FOYER SAINT-JACQUES « TROIS PLATEAUX... ET QUELQUES »



La portion de parcelle située entre l'extension, la HCP et l'avenue du Midi est accessible via les escaliers et ascenseurs pour les habitants des logements, les utilisateurs de la SSI et les résidents de psychogériatrie accompagnés.

Le nouveau groupe de vie de gérontie prend place au-dessus du corps central du bâtiment existant. Il est ainsi directement connecté avec les espaces communs du rez-de-chaussée et les autres unités de gérontie par les circulations verticales existantes (prolongées d'un niveau). L'UAPE est aménagé au niveau de la place et les locaux dédiés par les bureaux et la réception de l'EMS.

Afin de préserver la substance et le caractère de l'hospice, nous proposons un programme indépendant ne nécessitant pas de travaux trop invasifs : un restaurant au rez-de-chaussée et des charnières d'élèves à l'étage, par exemple, avec une terrasse sur la place et un portage dans la cour intérieure. La chapelle pourrait simplement rester un lieu de culte extérieur à l'EMS, au bénéfice des résidents autistes et des habitants de St-Maurice.

**LANGAGE ARCHITECTURAL ET MATÉRIALITÉ**

Les façades en béton préfabriqué confèrent un aspect sécurisant et fort à la construction. Une paroi tridimensionnelle solide - corps de bâtiment - coïncident avec un rythme structural différent pour les logements exprime l'affectation des différentes parties. Les fenêtres sont en bois-métal, les garde-corps en acier et les vitres muris de lamelles orientables afin de moduler la lumière du jour.

A l'intérieur, les matériaux sont choisis afin d'assurer le confort des résidents et un maximum de domesticité et de chaleur, mais également en fonction de leur robustesse et leur facilité d'entretien : dalles de terrazzo dans les parties communes et les circulations, parquet en chêne dans les chambres, carrelage en grès dans les salles de bains et les locaux de service... Les parois intérieures des fondus sont en bois, ainsi que les éléments de mobilier face aux chambres. Enfin des couleurs et sélections douces seront privilégiées afin d'apaiser l'esprit et séduire aux espaces.

Les bases des chambres sont constituées d'une fenêtre fixe, avec un contre-cour à 70 cm permettant de s'approprier l'espace devant celle-ci (table, banquette...), d'une porte-fenêtre relativement étroite, garantissant l'intimité nécessaire aux résidents tout en permettant de voir la rue en position couchée ou de s'orienter au balcon.

**CONSTRUCTION, STRUCTURE ET SÉCURITÉ**

L'extension est réalisée en construction traditionnelle, afin de répondre de manière rationnelle et économique aux exigences de sécurité d'un EMS. Les fondations et les parties enterrées sont en béton armé, ainsi que les dalles et le noyau central. Les éléments de façade sont constitués de panneaux sandwich profilsés en béton. Ce système économique permet d'optimiser la durée du chantier à 18 mois.

Un cadencement assuré l'assure du bâtiment, des plans seront mis en place et la nature du terrain fixée. Les dalles de 20 cm porteront sur le noyau central les parcours intermédiaires et les façades. La paroi résistante est de 7m. Les éléments de façade sont constitués de panneaux sandwich en béton composé d'un porteur intérieur (14 cm) et d'un parement (11 cm), séparés par de l'isolation (20-25). La dalle sur le parking reprend des charges importantes liées aux aménagements extérieurs (20 cm de terre pour permettre la plantation d'arbres) et à l'absence de continuité de certains porteurs sous le bâtiment. Une dalle de 50cm d'épaisseur est proposée sous les logements, afin d'assurer la redistribution des efforts et de gérer les déformations. Sous la place, la dalle est armée à 30 cm et des sommiers renversés s'élèvent sur les porteurs du parking (viement) assurer la reprise des charges de terre sous la place.

La reprise des efforts elle sur celles-ci est assurée par les noyaux et des refends continus jusqu'aux fondations. Ces éléments sont disposés de manière à limiter les excentricités et à éviter tout point de dilatation dans la nouvelle construction.

Certains éléments de façade préfabriqués seront également

expliqués comme refends et la continuité des armatures sera assurée par des assemblages dans l'apex des dalles.

Concernant la sécurité incendie, la partie EMS est compartimentée en 2 afin de permettre le transfert des résidents, avec 2 escaliers munis de portes coupe feu comme vides d'évacuation. Les distances de fuite sont inférieures à 30m. Le séjour sera à aménager pour rester ouvert, la distance de fuite dans ce secteur étant inférieure à 20m.

La surélévation accueillant le nouveau groupe de vie de gérontie prend place au-dessus du corps central du bâtiment existant. Elle est construite en bois, afin de limiter les charges et permettre un maximum de perforation. Des solives gravent appui sur les sommiers renversés et le porteur intermédiaire. L'espace laissé libre permet de devoir et de distribuer les techniques. Les « vitres de chambre » en bois CLT sont entièrement préfabriquées et livrées finies sur le chantier. Les éléments de façade (bardage et fenêtres) et de toiture (isolant + charnières), ainsi que l'isolation phonique et les revêtements de sols sont posés sur place. Ce système permet une mise en œuvre rapide et essentiellement à sec.

Les 4 refends du rez de chaussée sont ajoutés au complet afin d'assurer la sécurité sismique, conformément aux prescriptions de l'Etat de la région. La distribution centrale est dimensionnée afin de répondre aux exigences AELI 2015, ce qui sera nécessaire même sans surélévation.

**ETAPAGE DES TRAVAUX**

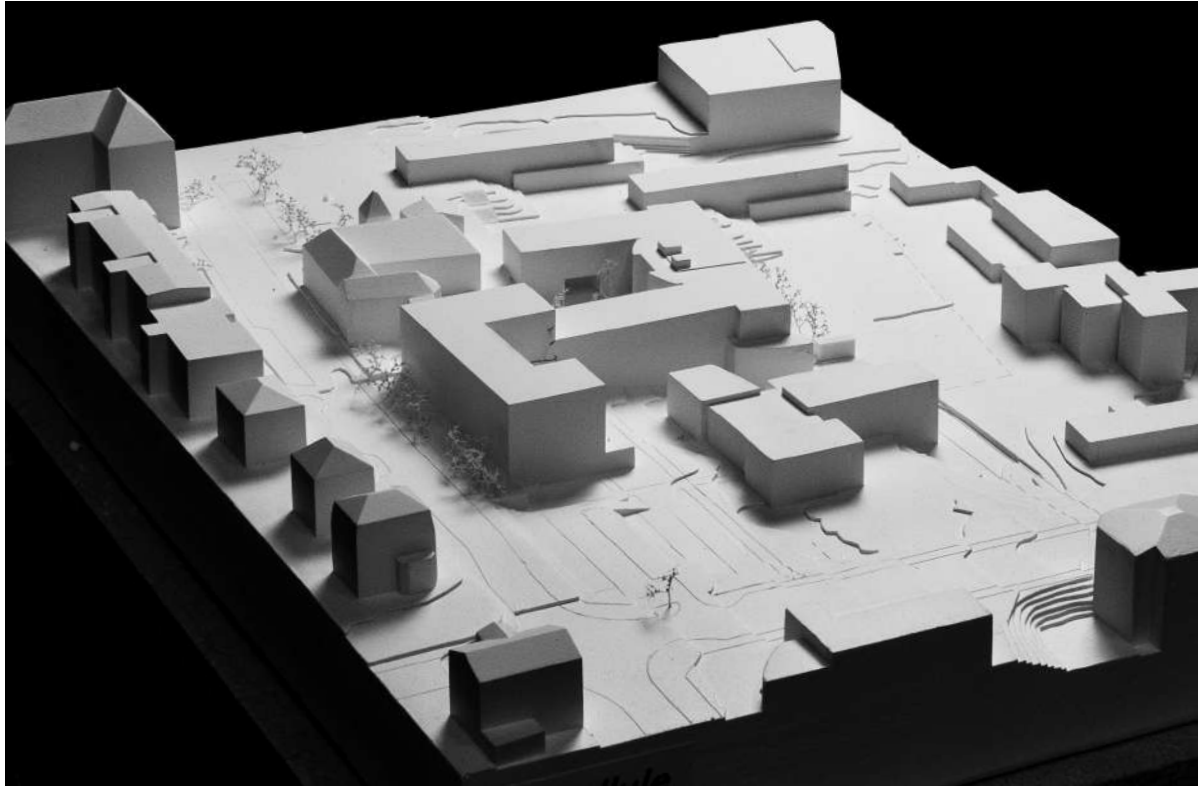
1. Réalisation de l'extension et de la nouvelle distribution verticale à l'extrémité de la rue sud du bâtiment existant (18 mois) // Le SSI, le tea-room et les AEMS entrant en fonction. Déplacement des résidents de la rue nord du bâtiment principal dans les nouveaux locaux de la psychogériatrie. Les résidents de la rue sud restent dans le bâtiment : la cuisine, la salle à manger et la chapelle restent en fonction pour l'ensemble des résidents qui y vivent le mieux actuellement.
2. Mise en conformité sismique et incendie de la distribution centrale du bâtiment existant, prolongation des distributions verticales et des techniques en béton, aménagement de l'UAPE, Réaménagement de la place centrale (4 mois) // Réintégration de la rue nord par les résidents de gérontie et entrée des nouveaux résidents de psychogériatrie. Le bâtiment principal et l'extension sont entièrement en fonction.
3. Montage des éléments préfabriqués en toiture (2 mois). Finition et revêtements (4 mois) // Mise en service de la nouvelle unité de gérontie et de la rue sud.



**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le chauffage de l'extension sera assuré par une chaudière à pellets, combinée à une installation de préchauffage solaire de l'eau sanitaire. Cette installation pourra être dimensionnée de manière à pouvoir remplacer de suite ou à terme la production de chaleur du bâtiment existant. Un système de ventilation double-flux assurera le renouvellement d'air avec récupération de chaleur et une isolation phonologique au minimum 20% de la production électrique.

L'isolation thermique, le système de chauffage et la ventilation permettront de limiter l'impact des contributions sur l'environnement et de respecter les valeurs obligées du SA (SAI) et de bien-être. Les exigences liées à l'énergie (EBC) pourront également être respectées par des mesures destinées à améliorer la qualité de la vie et le respect de l'environnement : projet centré sur le confort des résidents, matériaux choisis en fonction de leur stabilité et de leur absence de produits et d'allergènes, recours aux tringles favorisées quand cela est possible, récupération des eaux de pluie, filtration des eaux de surface... Du béton recyclé sera utilisé pour 50% au minimum des éléments coulés en place.



N°02 **LIBELLULE**

2<sup>E</sup> RANG / 2<sup>E</sup> PRIX

EIDO ARCHITECTES SÀRL, YVERDON-LES-BAINS

**Collaborateurs :**

David Eichenberger, Diogos Dos Santos, Noémie Tschabold, Mathieu Oppliger,  
Vanessa Delessert, Gaël Nicolet

INGENI SA, FRIBOURG

**Collaborateur :**

Lionel Bussard

Le projet propose de prolonger et d'étendre l'EMS existant en direction de l'avenue du Simplon dans une relation organique. Cette volonté dicte l'ensemble des choix de projet, elle définit la morphologie bâtie, organise les principes distributifs et oriente l'expression de façade. La forme bâtie proposée prolonge le bras Sud de l'EMS et forme un U définissant une cour ouverte à l'Est. L'extension présente 3 niveaux sur rez sur l'avenue du Simplon et un niveau supplémentaire à l'Est en profitant de la topographie.

Les deux niveaux inférieurs, de plain-pied sur l'avenue du Simplon et sur le terrain naturel à l'Est, sont rectangulaires. Sur le toit de ce « socle » prend place une terrasse destinée aux résidents des unités de psychogériatrie.

Le socle contient sur deux niveaux les entrées, le centre de soins et les logements protégés. Les unités d'hébergement sont réparties sur les 3 étages supérieurs. Au rez-de-chaussée, deux entrées séparées donnent accès à l'EMS, au centre de soins et aux logements protégés. Une cage d'escalier et deux ascenseurs distincts desservent les étages d'hébergement. Ceux-ci prolongent le bras Sud de l'EMS et proposent une distribution en façade pour des chambres disposées sur les façades SUD et Ouest. Des espaces communs prennent place aux 2 articulations de la forme en U. Ces étages présentent une grande qualité d'usage pour les résidents et le personnel.

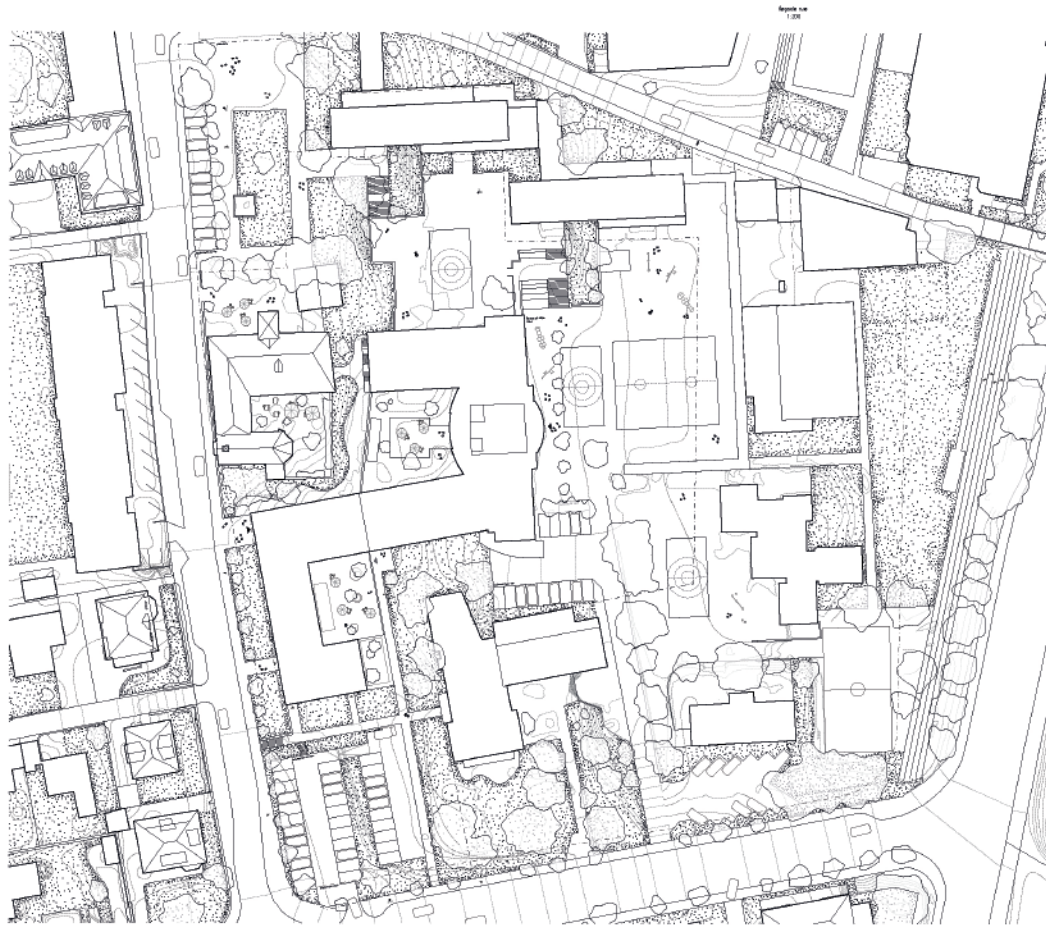
Dans le socle, les logements protégés sont disposés sur les façades Sud et Est sur les deux niveaux qui accueillent également le centre de soins et des locaux destinés au personnel. Ce mélange de fonction ne parvient pas à convaincre le jury qui craint que cette proximité ne rattache trop les logements à la structure d'hébergement.

Ce projet a convaincu le jury pour la qualité de ses étages d'hébergement et la cohérence de ses décisions de projet. Malheureusement, la volonté de prolonger la forme bâtie existante a pour conséquence d'établir une proximité trop importante entre l'extension de l'EMS et l'ensemble bâti protégé de l'Hospice St-Jacques. Par ailleurs, la volumétrie sur les flancs Sud et Est a été jugée trop importante.

#### Analyse du comportement parasismique

Le projet englobe l'ensemble du nouveau programme dans un bâtiment unique accroché à l'aile sud de l'EMS existant. Cette extension présente un plan rectangulaire pour les deux rez-de-chaussée et un plan en forme de C pour les étages 1 à 3. La sécurité parasismique ne semble pas totalement assurée par les noyaux hachurés en bleu sur le schéma. D'une part, les refends est-ouest présentant une continuité sur tous les niveaux sont assez peu nombreux, et d'autre part les refends des étages 1 à 3 sont majoritairement perpendiculaires aux branches du C, pouvant induire une rigidité insuffisante en torsion. Le noyau proposé à la jonction du bâtiment existant et de l'extension est plutôt irrégulier sur les différents niveaux et n'apporte peut-être pas toutes les réponses souhaitées.

Les propositions de mise en conformité parasismique du bâtiment existant sont peu explicites, notamment pour les interventions prévues dans le bloc centre centre (zone hachurée en bleu sur le schéma). La stabilisation du bâtiment existant à l'aide du nouveau noyau fonctionnel situé à la jonction de l'extension n'est pas très convaincante. Il n'est fait aucune mention du traitement des joints de dilatation existants.



## Libellule

### Inscription dans le contexte urbain et paysager

La proposition établit le long de l'avenue du Simphon, une implantation rattachée le foyer à l'un des principaux axes de Saint-Maurice. Ce lieu bien relié, l'extension est dialogique avec la population de lieux et offre une porte d'entrée publique à l'ensemble orientée au centre du village.

Cette nouvelle liaison permet la mise en place cohérente des nouveaux programmes prévus pour le foyer tels que le centre de jour et les appartements.

L'extension propose de développer un parc public intérieur autour d'un axe principal de circulation sécurisé et généralisé. Ce dernier permet la liaison des entrées haute et basse au travers des programmes publics de l'extension et favorise dans la distribution de l'ensemble des usages.

La morphologie du projet propose la création d'une seconde cour afin de privilégier l'espace extérieur dédié aux rituels de psychogéométrie. Les unités de vie sont disposées dans la continuité de plan ouverte afin de favoriser la lecture d'une seule et même unité. Les qualités des espaces extérieurs sont comme celles proposées dans l'extension se sont donc à la mesure de l'ensemble des usages.

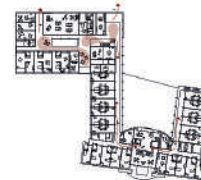
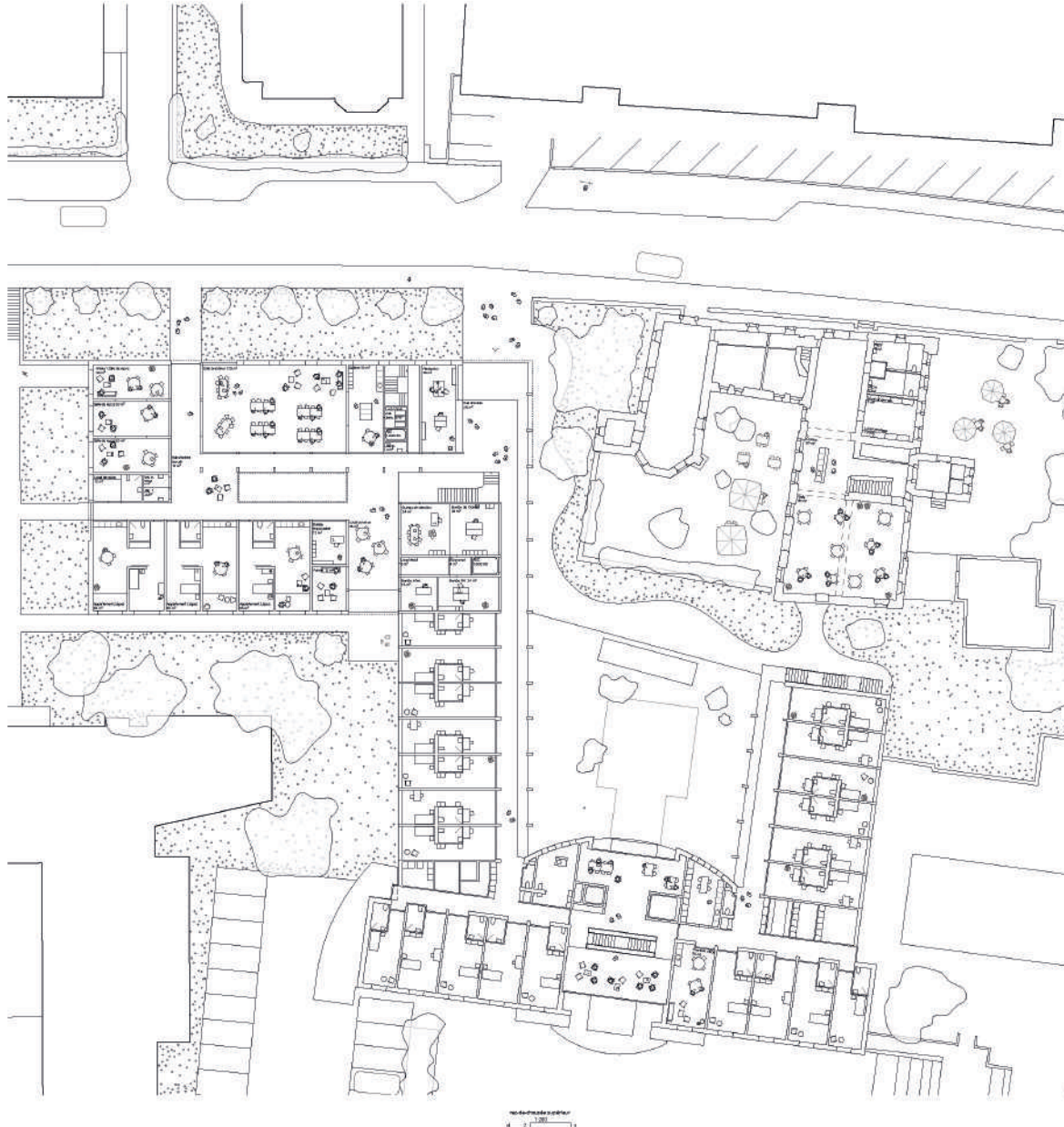
La modularité du projet propose la lecture d'un volume continu tout en profitant du moment de jonction pour développer une architecture et un caractère autonome. La nouvelle extension se propose comme un élément entre le foyer et son contexte proche et lointain.

### Développement durable

La mise en place d'un nouveau volume en continuité du foyer existant permet la mise en place de synergies importantes au niveau technique. Cette relation pourra être profitée à l'ensemble du foyer et non uniquement à son volume dédié.

Cette relation pensée dans le temps permettra à l'extension de proposer une vision claire et engagée de son patrimoine bâti pour les années à venir en cohérence avec les exigences et les besoins climatiques actuels.



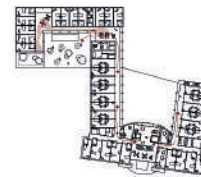


**structure de salle de jour**

La nouvelle structure prend place au ras de chaussée supérieur du Foyer. En lien direct avec l'avenue du Simplon, cette nouvelle fonction de l'extension assure pleinement son rôle de cet emplacement stratégique.

Le grand salon de jour est également orienté sur la partie intérieure, ouverte au ciel, offrant différentes espaces d'appropriation par les usagers. Un bel accès est établi avec les appartements et l'accès principal du Foyer afin de faciliter les déplacements quotidiens.

Les salles de repos et l'atelier sont aux côtés de nombreux autres locaux. Cette diversité de situations permettra à la nouvelle structure une grande polyvalence dans les différentes activités qui y seront proposées.



**unité de vie**

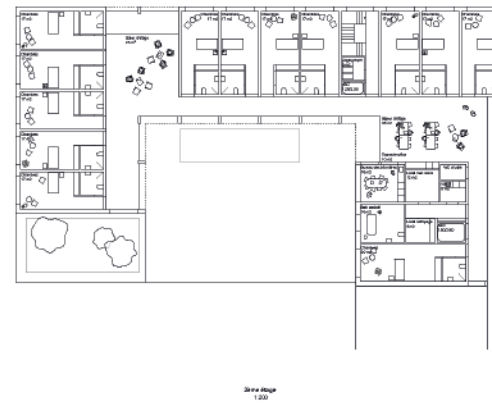
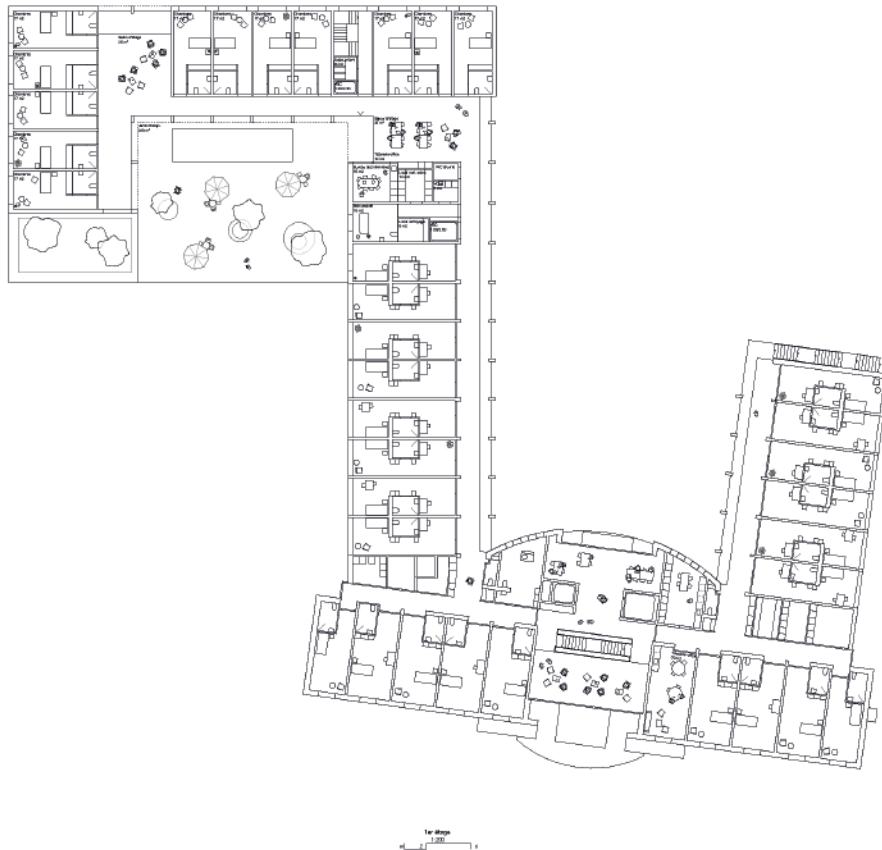
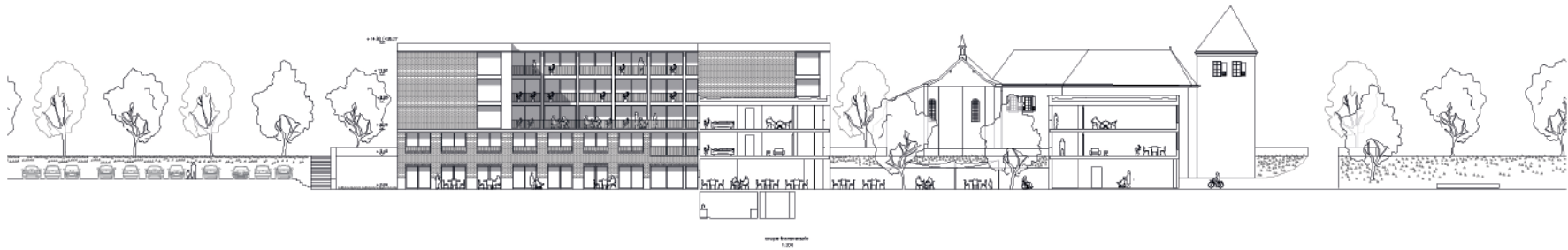
Les trois unités de vie sont placées en continuité du volume existant afin de proposer aux résidents des espaces de vie riches et variés. Ce développement offre également l'opportunité d'une lecture unique des espaces de référence du foyer et offre la possibilité de l'extension.

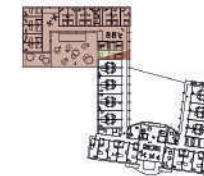
L'espaces de vie principal des unités compose l'espaces de circulation, circulation aux normes et nouvelles. Ce lieu offre également l'ensemble des services de l'unité pour un usage riche pour les résidents et ouvert pour les visiteurs.

Cet espace résidentiel est orienté sur la cour extérieure ainsi que sur le nouvel espace extérieur. Il profite lors d'un ensoleillement optimal et offre une grande qualité d'air et de vue.

La nouvelle disposition propose une ouverture autour de l'ancien bâtiment et assure un accès direct vers l'avenue du Simplon. Ce dernier propose la volonté de mieux relier de l'extension à son local et offre une nouvelle relation visuelle au foyer.







**appartement à logement mixte-social**

Les appartements sont répartis sur deux niveaux de vie en lien direct avec la structure d'accueil de jour, l'accueil et le séjour principal existant. Ceci au cœur de nos différents programmes que les logements se répartissent pour se fonder dans le vie du foyer.

Conserver leur autonomie, la font partie intégrante de la vie de l'institution et permettent une grande chose dans la vie du foyer.

Les logements se composent de manière simple sur les zones structurées des dortoirs. Un hall d'accès général permet une vision claire des différents espaces. La base de nos logements est totalement traversant et offre une vision sur la rue intérieure de l'institution afin d'inscrire dans l'axe les différents usages.

Un espace extérieur complet, chacun des logements offre une terrasse supplémentaire à ses portes.

**usage**

Livré d'accueil prend place comme support au nos infrastructures de volume existant. Cet emplacement bien en lien direct et naturel avec les espaces et bâtiments existants.

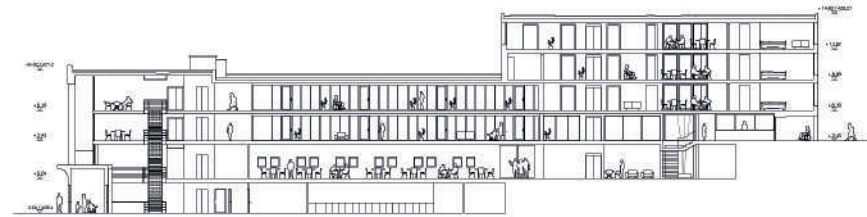
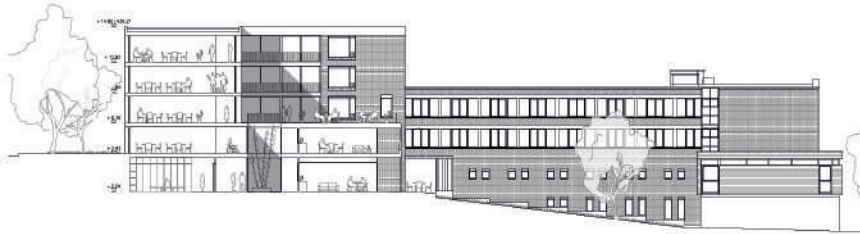
La place intérieure devient alors un espace dédié à l'école, mais reste dans la lecture du projet un lien riche entre les différents générations.

**étapes**

Le projet propose une jonction unique avec le volume existant. Cette mesure permet une façon simple et reconnue du point de vue constructif et économique.

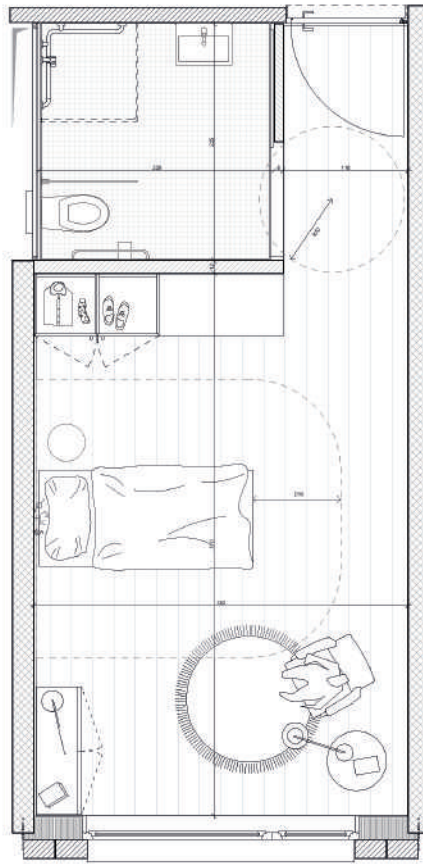
La cage d'escalier placée aujourd'hui en fin de typologie formera le support relationnel afin de préserver les usages des lieux des plus grandes maisons de l'histoire. Des fondations adaptées à la vie de l'institution seront implantées sous différents corps de mètre selon les autres éléments d'ouvrage.

Concernant des zones de restauration interne par rapport au volume existant, pour être réalisés en premier lieu afin de faciliter l'organisation du site.

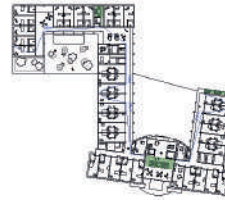


coupe sur la façade  
1/200

coupe sur la façade  
1/200



plan de chambre  
1/50



**protection incendie**

La disposition libre le niveau et volume d'un volume efficace permet de répondre de manière simple aux exigences de protection incendie. Cette disposition offre également la possibilité d'obtenir une porte des charnières de l'axe zéro du bâtiment.

La liaison fonctionnelle proposée offre une grande souplesse de composition et d'un déplacement horizontal des éléments en cas de sinistres localisés sur une partie de l'axe.



**concept structurel**

L'empilement de la nouvelle extension permet une réalisation facilitée de par sa faible accroche au volume existant. Ce nouveau volume sera réalisé sur un principe de mur et dalle en béton armé comme démontré sur le schéma structurel.

Les éléments en béton seront néanmoins renforcés au nécessaire afin de favoriser l'économie des moyens dans la réalisation du nouveau volume. Ces éléments ont été mis à disposition pour la séparation des éléments et locaux sensibles. Cette mise en œuvre permet une réalisation efficace de la structure tout en permettant des séparations phoniques de qualité entre les différents espaces sensibles.

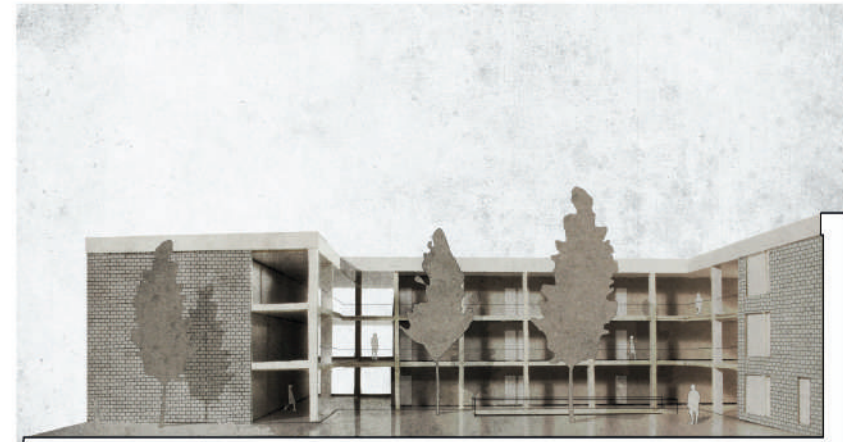
**renforcement sismique**

Les moyens de renfort et de circulation de la nouvelle extension seront verticaux afin de former un point d'ancrage pour l'extension et le volume existant. La mise en place d'un noyau fonctionnel comme liaison au volume existant permettra une accroche directe à la structure existante.

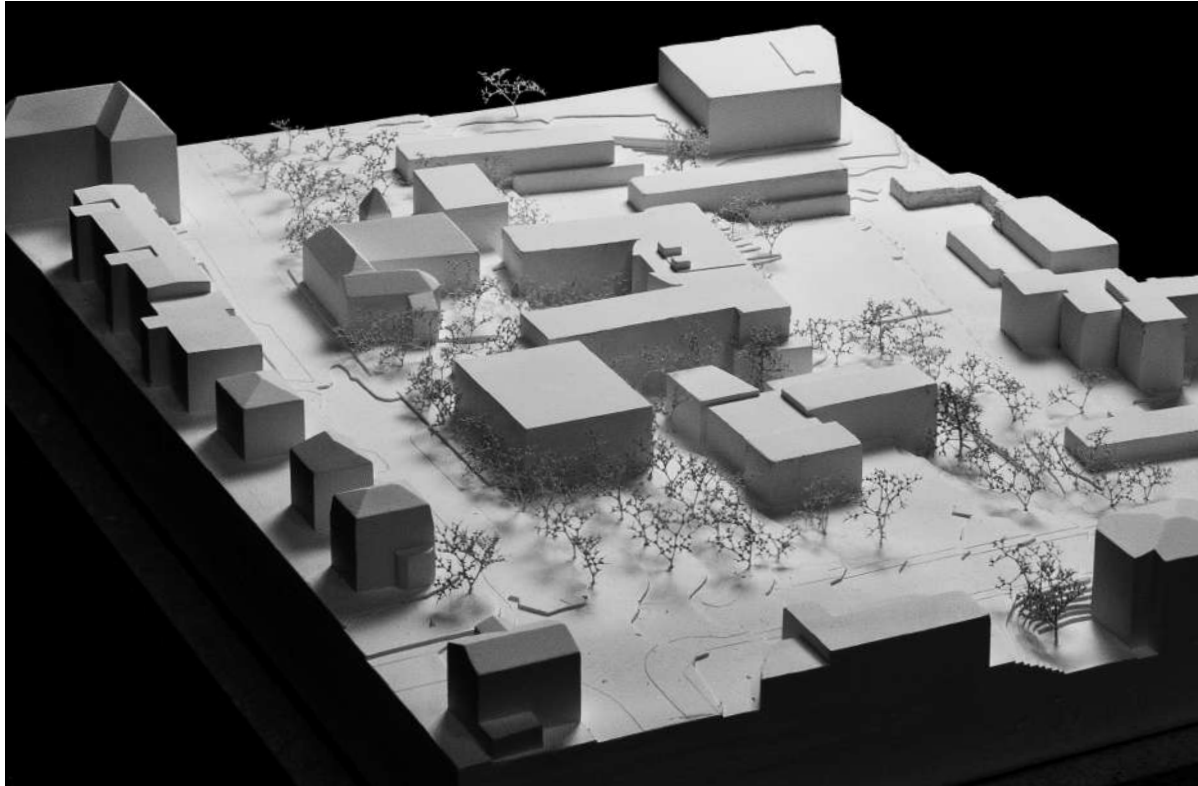
Un renforcement forcé pourra être mis en place au niveau et sur l'axe nord afin de répondre aux exigences posées par le maître d'ouvrage et les autorités compétentes. La zone d'empilement étant renforcée, les travaux ne feront de manière d'être afin d'éviter de trop grandes variations aux usages ultérieurs.

**composition**

- dalle d'étage
- revêtement de sol 2,5 cm
- chape ciment 8 cm
- isolation phonique 2+3 cm
- dalle béton 20 cm
- crépis en béton 2,5 cm
- mur de séparation
- mur béton 20 cm
- brique
- crépis en béton 2,5 cm
- isolant thermique 20 cm
- brique 14 cm
- fondation en béton fondée
- étrépage triple
- UG=0,26w/m2K, valeur g=0,25
- valeur T=0,75h
- cadre après béton, U=1,6w/m2K







**N°09 LES CHEMINS DE ST-JACQUES**

3<sup>E</sup> RANG / 1<sup>E</sup>RE MENTION

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

**Collaborateurs :**

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Fabio Rosado, Julian Hertel, Sylvie Delalay

IDEALP SA, SION

**Collaborateur :**

Evan Parvex

Le projet Les chemins de St-Jaques propose la construction de deux volumes distincts et compacts, de part et d'autre du bâtiment de l'Hospice. Le bâtiment Sud accueille les chambres pour l'extension de l'EMS et se connecte au bâtiment principal par son entrée. Celui au Nord reçoit les apparentements protégés et le Tea-Room. Pour finir, le centre de jour est logé dans le bâtiment de l'Hospice. Cette proposition semble intéressante dans un premier temps. La compacité des volumes produit une solution aérée de part sa faible densité. L'implantation proposée met en valeur le caractère singulier de l'Hospice.

La compacité recherchée met néanmoins en crise l'utilisation et la qualité des espaces. Il est improbable de pouvoir utiliser l'Hospice comme centre de jour. En effet, le bâtiment ne peut être adapté aux personnes à mobilité réduite sans compromettre sa valeur patrimoniale. La construction du volume au nord empiète sur la compréhension du site scolaire ; conçu comme un étalement de pavillons dans la pente, le nouveau volume proposé vient perturber cette unité spatiale.

Pour ce qui est de l'extension de l'EMS, le plan d'étage est réduit à l'extrême ; sans grand intérêt, il produit des couloirs pauvres et sombres. Le rez-de-chaussée est occupé par des chambres, ce qui appauvrit également le rapport à la rue. De plus, les chambres de cette proposition ne respectent pas la surface minimale. Pour les rendre conformes, les circulations auraient dû être prolongées, et le volume fortement augmenté. Le jury a également constaté des incohérences dimensionnelles sur les différentes échelles de plans, notamment entre le plan de chambre, le plan d'étage et le volume de la maquette. Une fois ces incohérences résolues, la solution est beaucoup moins aérée que suggéré et son intérêt s'en voit d'autant diminué.

#### Analyse du comportement parasismique

Le concurrent propose la construction de deux nouveaux bâtiments : un premier situé au sud de l'EMS existant et dédié à son extension, l'autre au nord, pour les appartements. L'extension sud présente une forme rectangulaire régulière et compacte sur l'ensemble des niveaux. Dans les étages, la stabilisation parasismique est assurée par un noyau à l'angle nord-est et des refends de grande dimension dans

les façades nord et est. Toutefois la stabilisation nord-sud semble un peu faible du fait du manque de refends dans le quart nord-ouest et de la discontinuité du grand refend de la façade est.

Une solution pourrait consister à utiliser tous les petits murs de la façade ouest pour équilibrer la stabilisation. L'ajout d'un noyau supplémentaire au sud du bâtiment (seconde cage d'escaliers) ou la modification des murs du sous-sol pour les disposer au-dessous du grand noyau central du rez et des étages sont également des pistes de solution.

L'extension nord est également rectangulaire et un peu plus allongée. Si la stabilisation nord-sud est largement assurée, le noyau de l'ascenseur devrait être complété par un meilleur refend en façade sud pour le sens est-ouest.

Pour ce qui est de la mise en conformité parasismique du bâtiment existant, le clavage de la totalité des joints devra être étudiée notamment en regard de la dilatation thermique de la façade en briques apparentes. Une fois démontrée la faisabilité de cette intervention, la mise en œuvre de nouveaux refends tels que proposés par le concurrent devrait être suffisante pour améliorer la sécurité conformément aux normes. Une attention particulière sera portée sur la fondation du nouveau refend nord-sud du bloc centre.

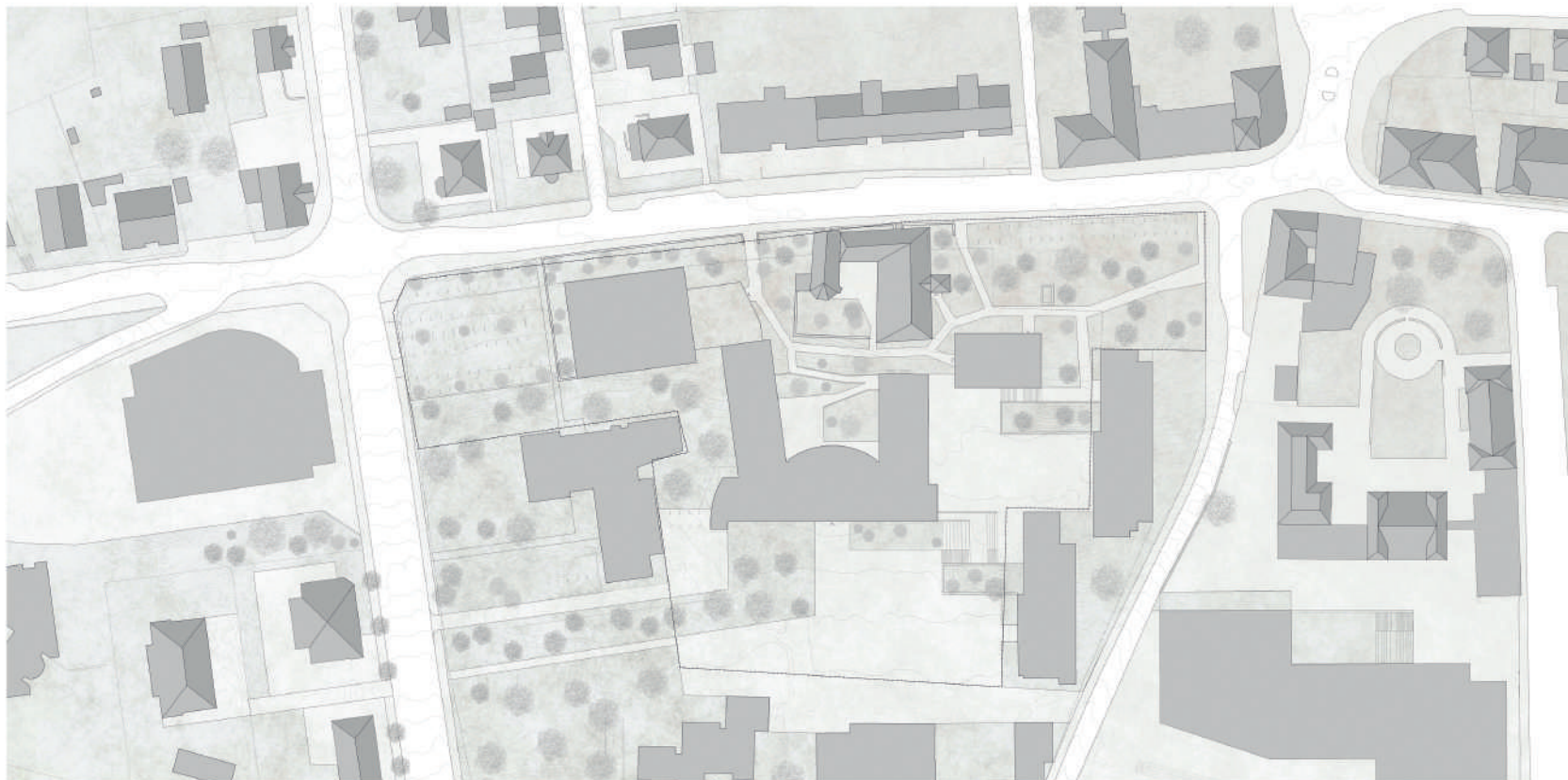


planche 1 / 200

plan masse 1 / 2500



**Contexte**

Les lieux Saint-Jacques se situent proche du centre-ville de St-Maurice, à proximité immédiate des écoles et du centre de l'agglomération. Ils sont situés sous la forme d'un grand bâtiment à bâtir plus, en forme de U, avec une agglomération de bâtiments de plus. L'ancien principal de l'ancien, situé au centre du bâtiment et orienté à l'Est, fait face à la grande rue d'Église. Sur cette rue, il y a un bâtiment, avec une voie et un trottoir, délimitant un espace central ouvert à l'ouest. Cette rue implique dans les activités extérieures du lieu. L'ancien principal, monument historique du 19ème siècle et classé d'intérêt national, entourant un bâtiment (Bâtiment avec l'ancien principal). C'est le maître de l'ouvrage et l'objectif du bâtiment est de permettre au concepteur de concevoir des bâtiments diversifiés au projet d'agglomération de l'ancien Saint-Jacques. Le lieu d'ouvrage est un bâtiment ancien classé d'intérêt national qui est un projet de compte des opérations existantes de cet édifice.

**Concept**

Le principal défi du projet concerne l'intégration de nouvelles situations, fonctionnelles, volumétriques et contemporaines dans ce contexte complexe. La première décision consiste à intégrer l'ancien Saint-Jacques à la composition générale du programme. Ce choix signifie une volonté de porter le projet sur un socle de difficultés complémentaires à l'échelle de planifier une telle extension. Néanmoins, les lieux et les relations entre les différents volumes anciens et nouveaux délimitent les règles régissant le projet d'agglomération de l'ancien Saint-Jacques. La tâche consiste à faire un compromis et à concevoir une intégration fine et délicate des nouveaux bâtiments.

Ce concept devient le fil conducteur du projet régissant les implantations et les volumétries des nouveaux bâtiments. La répartition du programme se fait en fonction des nouvelles situations qui s'ajoutent aux volumes existants. Il s'agit de concilier les conditions existantes, les lieux bâtis et les nouvelles implantations et le rapport volumétrique entre les différents bâtiments. Le projet se matérialise par deux chemins principaux, ce à quoi l'on ajoute les autres bâtiments et la rue. Le projet se matérialise par deux chemins principaux, ce à quoi l'on ajoute les autres bâtiments et la rue. Le projet se matérialise par deux chemins principaux, ce à quoi l'on ajoute les autres bâtiments et la rue.

plan de cheminement intérieur



**Les chemins de saint-jacques**

Au final, l'agglomération de l'ancien Saint-Jacques se matérialise par l'ajout de deux nouveaux volumes et l'appropriation de l'ancien principal pour le nouveau d'usage. Le fonctionnement de cette installation nécessite des liens particuliers entre les parties fonctionnelles entre chaque partie du programme. L'idée des chemins de Saint-Jacques devient alors le cœur du projet. Ces chemins permettent le lien fonctionnel des lieux et ils sont en relation des différents volumes anciens et nouveaux. Les chemins de Saint-Jacques s'articulent autour de deux axes d'orientation qui sont les chemins de Saint-Jacques.

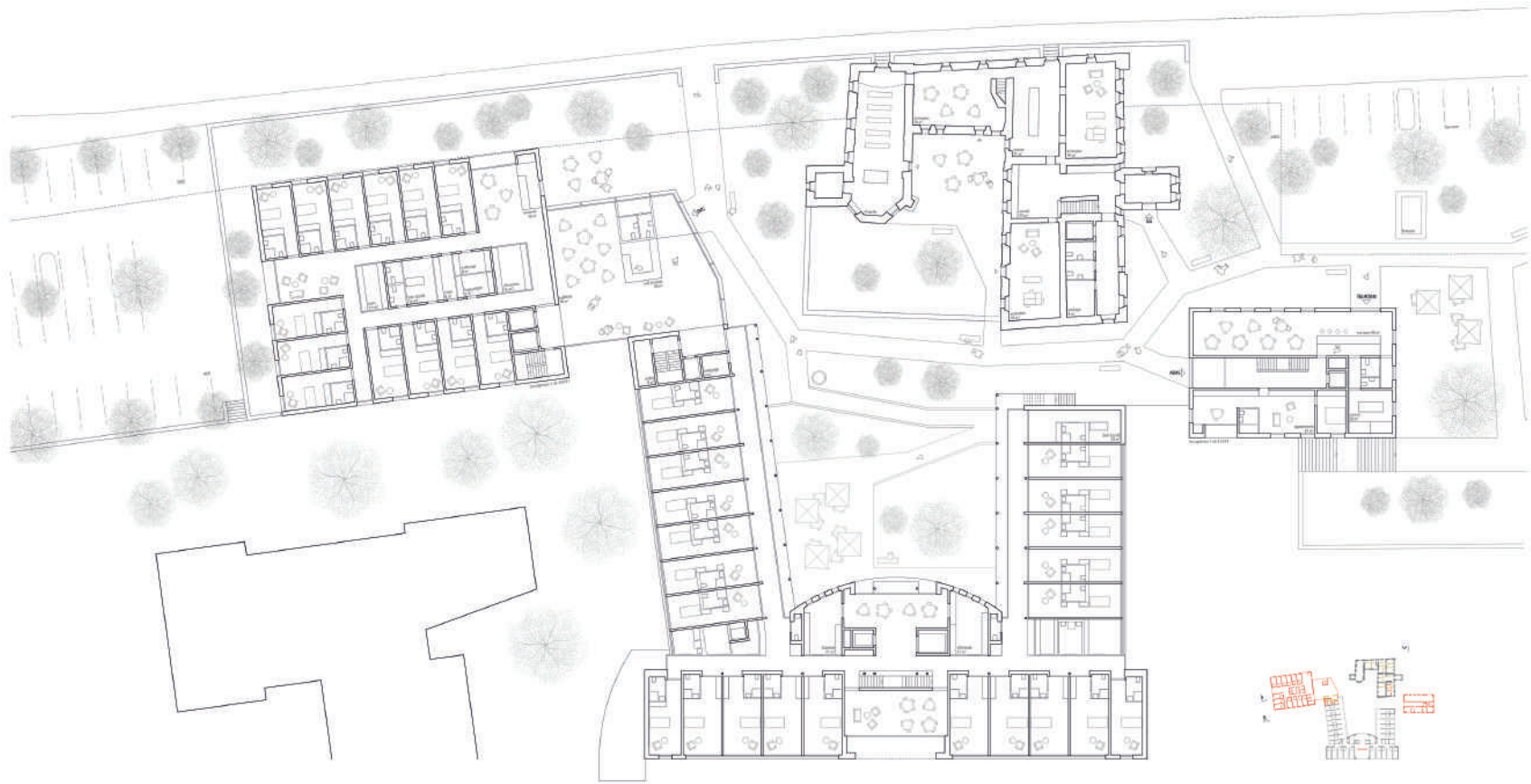
Le chemin intérieur est organisé de manière à concevoir toutes les activités, services et nouvelles idées de faire le plan relatif et fonctionnel qui est le point de départ pour le concept d'usage de l'ancien Saint-Jacques.

programme et cheminement intérieur



Cette première décision, en intégrant la totalité, devient le point de départ de cheminement intérieur et permet de créer un lien entre les différents programmes demandés par le maître de l'ouvrage. Toutes les unités de soins sont accessibles de manière simple depuis cet espace. Le lien de cheminement intérieur est quant à lui dédié à l'accompagnement et aux parties communes de l'ancien. Ce lien se matérialise en relation avec un espace extérieur protégé et agréable dans lequel les unités de soins se trouvent par rapport aux résidents de l'ancien. L'ancien principal est un édifice ancien, situé au centre du bâtiment et orienté à l'Est, fait face à la grande rue d'Église. Sur cette rue, il y a un bâtiment, avec une voie et un trottoir, délimitant un espace central ouvert à l'ouest. Cette rue implique dans les activités extérieures du lieu. L'ancien principal, monument historique du 19ème siècle et classé d'intérêt national, entourant un bâtiment (Bâtiment avec l'ancien principal). C'est le maître de l'ouvrage et l'objectif du bâtiment est de permettre au concepteur de concevoir des bâtiments diversifiés au projet d'agglomération de l'ancien Saint-Jacques. Le lieu d'ouvrage est un bâtiment ancien classé d'intérêt national qui est un projet de compte des opérations existantes de cet édifice.





échelle 1:300



échelle 1:300

# N°09 LES CHEMINS DE ST-JACQUES



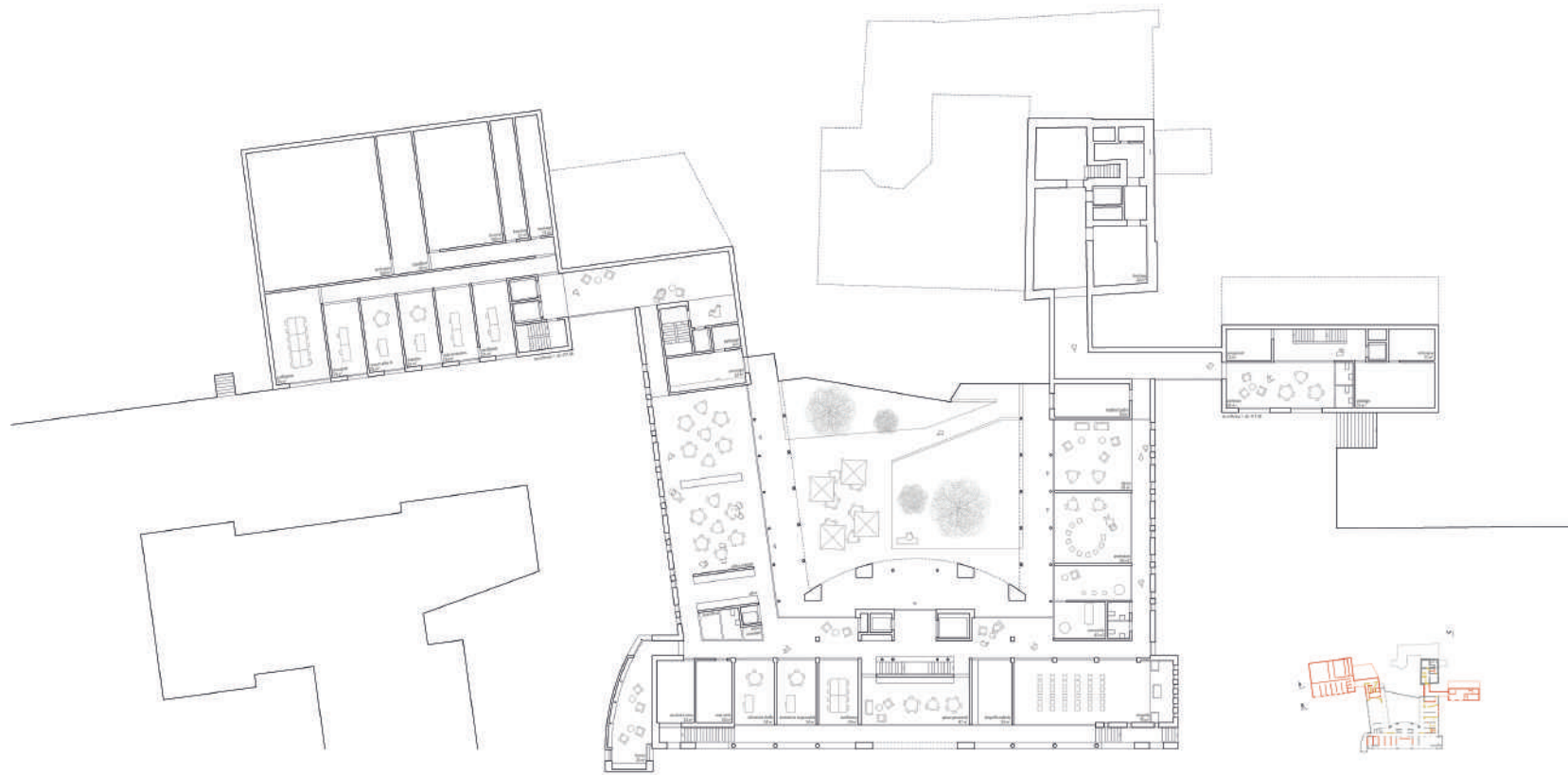
Image 11/300

34

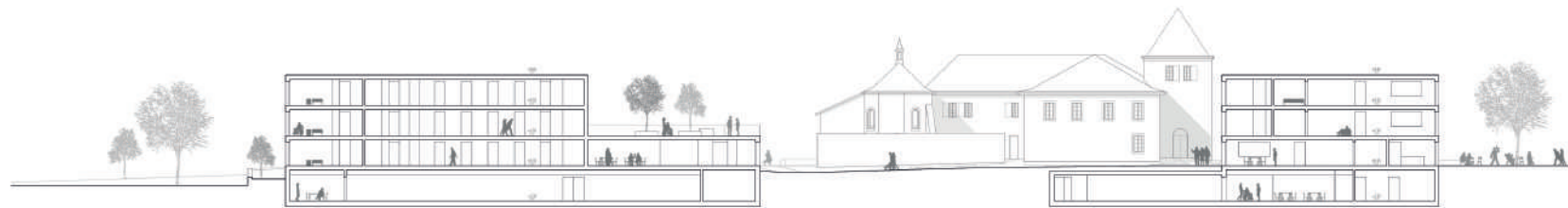


Image 11/300

# N°09 LES CHEMINS DE ST-JACQUES



scale 1:200



scale 1:200

# N°09 LES CHEMINS DE ST-JACQUES

les chemins de st-jacques

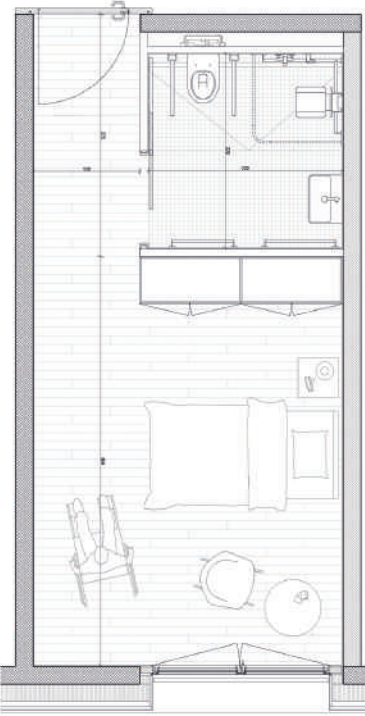
Aménagement extérieur

Chaque élément du programme dispose de son propre espace extérieur. Le terrain de jeu se voit en fait avec la place publique et est situé en dehors du site. Les points stratégiques sont situés de côté une extension avec les points d'entrée, les entrées et les entrées. Le cœur de l'ensemble se trouve dans l'axe de la structure de base. La zone intérieure du site Saint-Jacques garde sa fonction actuelle et est dédiée aux activités commerciales et de loisirs. Le terrain de jeu est situé à l'ouest de la cour et est la zone de la cour. Le terrain de jeu est situé à l'ouest de la cour et est la zone de la cour.

Aménagement intérieur

Le projet est un projet de réhabilitation de logements par étapes constructives et non une construction partielle. L'idée est de créer un premier étage à la réhabilitation de parking principal situé à l'ouest de la cour de plan de parking existant pendant toute la durée des travaux. Puis l'agencement du site Saint-Jacques par la construction de bâtiments et sur le parking est donc un processus itératif et continu. Le terrain de réaménagement de réhabilitation est donc un processus itératif et continu.

Le bâtiment dispose d'une série de critères de haute performance énergétique, comme demandé par le label « Energie Plus » qui offre confort au lieu et à la valeur des opérations publiques offre un modèle dans le domaine de la construction de bâtiments durables. Une attention particulière est portée sur la composition de l'enveloppe thermique et sur les technologies techniques qui se doivent d'être très performantes pour garantir une réduction importante des besoins énergétiques. Le concept énergétique propose l'utilisation des ressources renouvelables pour la production d'énergie thermique et électrique. Le système de ventilation double flux est complété par un récupérateur d'énergie de l'air vicié. Une attention particulière est accordée au choix des matériaux et à leur bilan de carbone de leur cycle de vie.



chambre type 1 : 25

Types de construction

Le projet est un projet de réhabilitation de logements par étapes constructives et non une construction partielle. L'idée est de créer un premier étage à la réhabilitation de parking principal situé à l'ouest de la cour de plan de parking existant pendant toute la durée des travaux. Puis l'agencement du site Saint-Jacques par la construction de bâtiments et sur le parking est donc un processus itératif et continu. Le terrain de réaménagement de réhabilitation est donc un processus itératif et continu.



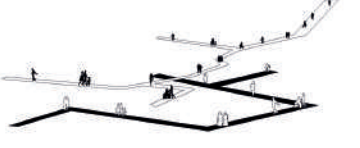
plan de réaménagement de réhabilitation

Renforcement parasismique

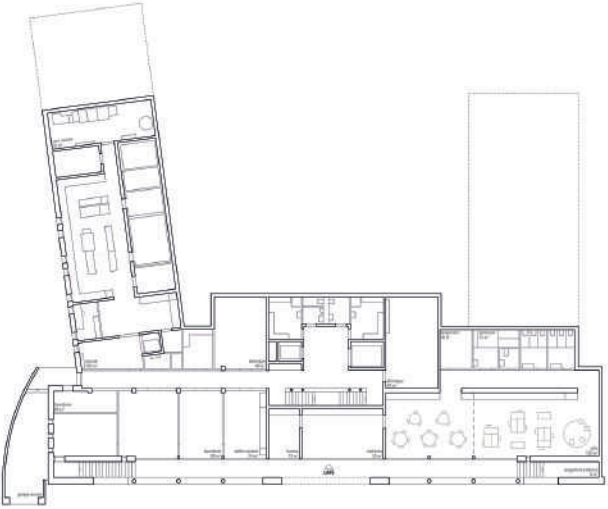
Le renforcement parasismique du bâtiment existant profite des travaux d'aménagement internes dans le cadre du projet. Le premier élément concerne le réaménagement de la partie centrale. Le bâtiment est très ancien et les travaux sont en cours à l'ouest de la cour. Le renforcement parasismique est donc un processus itératif et continu. Le terrain de réaménagement de réhabilitation est donc un processus itératif et continu.



renforcement parasismique



vue 3D de la structure



plan de réaménagement de réhabilitation



élévation





N°15 **JUST ONE**

4<sup>E</sup> RANG / 3<sup>E</sup> PRIX

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES, DELÉMONT

**Collaborateurs :**

Diego Daza, André Mota, Cornelius Thiele, André Paca, Thibault Koulmey, Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala

MUTTONI & FERNANDEZ ING. CONSEILS SA, ÉCUBLENS

**Collaborateurs :**

Antonio Garcia, Duarte Viula Faria, Miguel Fernández

La proposition se présente sous la forme d'un unique volume compact disposé le long de l'avenue du Simplon. Le volume présente 4 étages sur rez-de-chaussée à l'Ouest. A l'Est la topographie naturelle permet l'insertion d'un rez-de-chaussée inférieur par lequel une connexion avec l'EMS existant est établie.

Le programme est disposé de façon simple et rationnelle dans les étages. Les deux étages de rez-de-chaussée accueillent le centre de soins et les services. L'unité de gériatrie se trouve au 1<sup>er</sup>, les unités de psychogériatrie au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages alors que les logements protégés sont installés au 4<sup>ème</sup>.

La distribution verticale est assurée par un double noyau d'ascenseurs et d'escaliers répondant aux prescriptions de protection incendie.

Les plans des unités d'hébergement sont rationnels, services au centre, locaux communs et locaux du personnel sur le pignon Nord. Les chambres occupent les trois autres façades, elles sont distribuées par des couloirs sans qualités particulières. Les services disposés au centre du plan, entre les deux noyaux de distribution, sont exigus à l'excès et peu fonctionnels.

Le plan du 4<sup>e</sup> étage est tout aussi rationnel, les logements protégés prenant place sur les façades Ouest, Sud et Est. Le local commun est disposé au nord.

Le tea-room est installé au rez-de-chaussée de l'Hospice St-Jacques.

Cette proposition a retenu l'attention du jury pour la radicalité de son principe d'implantation et la tentative de loger tout le programme dans un volume unique. Toutefois, la volumétrie en rez + 4 étages sur l'avenue du Simplon établit une relation de voisinage déséquilibrée avec l'ensemble bâti protégé de l'Hospice St-Jacques. Par ailleurs, le manque de qualités spatiales des étages d'hébergement démontre que les limites d'une compacité acceptable ont été franchies.

Analyse du comportement parasismique

Le concurrent propose l'extension de l'EMS par la construction d'un nouveau bâtiment de quatre étages sur rez-de-chaussée, avec un rez inférieur. La stabilisation semble assurée par les deux noyaux et par les multiples murs pouvant être utilisés comme refends dans les deux directions. Certaines discontinuités dans la verticalité peuvent être corrigées sans trop de difficulté. Une étude particulière de la zone nord-est sera nécessaire dès le début de l'avant-projet.

La mise en conformité parasismique du bâtiment existant respecte les préconisations du rapport d'analyse fourni avec les documents du concours. La proposition de clavage des joints de dilatation du bloc centre devra faire l'objet d'une vérification de ses impacts, notamment au niveau de la dilatation de la façade en briques apparentes.



SITUATION  
1:200 1 1/4 1/2 3/4 1 1 1/2 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100  
+3.00 = +14.40 RLS.N

**LECTURE DU SITE**  
Le site est constitué d'une série de plans et de vides équilibrés qui constituent un véritable campus scolaire. Au centre de la parcelle, un bâtiment en forme de U est intégré confortablement avec son contexte et s'intègre non seulement par sa présence mais aussi par une assiette qui tente de créer un lien entre la cour d'école et la chapelle existante. Cette géométrie capotée offre l'ordre d'habitat de l'EME et le fondement même. La cour principale de l'EME présente l'intimité des résidents. L'extension demandée, par moins volumineuse, doit encore laisser des « vides » pour le développement des activités en plein air des élèves et des lignes extérieures du site de l'école.

**SITUATION**  
Le projet prévoit la mise en œuvre du programme complet dans un seul volume vers le sud-ouest du site, sur l'avenue du Sirophon, marginalement la limite de la rue avec un bâtiment compact.  
L'édifice est parfaitement adapté aux volumes voisins. La mise en place d'un volume précis définit bien les espaces extérieurs sur ses quatre côtés. Vers le nord, l'accès principal aux EME marque diamétralement le centre place d'accès de l'équipement à l'EME. Ainsi, le jardin théâtral qui est bien distinct de l'édifice HEP existant. Au sud, un petit jardin protège la structure des bruits de jour vers l'extérieur.

La conception du volume réagit linéaire sur le site, permettant de récupérer les surfaces vertes. Sa proximité aux axes linéaires des véhicules à la parcelle. Les places de parking sont toutes directement accessibles depuis l'avenue du Sirophon. L'accès à la livraison a une double fonction, il dessert l'EME et permet d'augmenter le site de l'école.  
L'implémentation du projet permet également de conserver intact le potentiel de développement de la parcelle.

**PROGRAMME**  
Néanmoins, l'entrée des EME, des Appartements ACSM et du SOI « STRUCTURE DE SOUS-DE LOUVE » de la dévotion depuis l'avenue du Sirophon AURDC, l'habilitation et la structure des salles permettant un accès facile depuis l'extérieur. L'entrée principale est orientée vers l'extérieur. Aux niveaux supérieurs, 3 niveaux de chambres pour l'EME. Le niveau des ateliers est dédié aux appartements. Deux niveaux d'ateliers et d'ateliers, fondement indépendamment pour éviter le mélange des flux de personnes.

La conception au rez-de-chaussée la salle à manger existante, permet une circulation linéaire, bien orientée et avec une sortie vers l'extérieur. Un nouveau jardin permet un bon équilibre entre l'intérieur et l'extérieur. La salle à manger existante est agrandie au sud, avec des salles communes. La simplicité et la présence des éléments programmatiques les uns sur les autres, résout l'absence d'extension de manière économique et avec des ressources modestes.  
Le plan d'étages des chambres offre de multiples aménagements de meubles et des proportions confortables.

**CONCEPT STRUCTURAL D'INTERVENTION ET PARAGNOMIQUE**  
Les interventions structurelles prévues sont restreintes et respectueuses avec la structure existante. L'objectif est de réaliser des interventions lourdes ou innovantes, mais d'éviter de transformer la localité et d'adopter qui permettent de profiter des qualités de la structure existante. Sur la base des documents à disposition, la structure est en relative bon état. En dehors de certaines insuffisances et renforcements locaux, la seule problématique qui devra être abordée avec une certaine importance est celle du comportement parasismique du bâtiment, notamment de la partie sud. Le dialogue à base courante est en accord avec les recommandations de l'état pré-existant parasismique à disposition. À cette fin, il est envisagé de clover les joints des dalles du tiers Centre-Sud, avec le but de limiter les vibrations avec les blocs Sud-Est et Ouest. Les déformations rhéologiques ne sont pas significatives, les déformations associées à variation de température étant également contrôlées. Ce dialogue peut se faire par un coulage en dur et la disposition des barres collectives de continuité disposées en croix. En plus du coulage des joints, il sera encore nécessaire de fermer partiellement les ouvertures côté est (avec 20 rapport parasismique) et de créer un nouveau réseau côté ouest (avec 15 rapport parasismique). Sur la base d'une étude sismique du bâtiment, d'autres renforcements locaux peuvent s'avérer nécessaires, mais avec un impact limité sur l'architecture.

**ECONOMIES DES MOYENS UTILISÉS**  
\_Création en une seule étape  
\_Pas d'interventions majeures dans le bâtiment existant  
\_Bâtiments compacts, géométries simples, excellent ratio surface/volume  
\_Excavations d'usage minimisées grâce à un accès sol compact.  
\_Système constructif simple avec des profils et traveaux toujours optimisés.  
\_Répartition des étages.  
\_Répartition des éléments de façade.  
\_Usage de revêtements optimisés à l'intérieur  
\_Nœuds linéaire de réseaux de circulation  
\_Gaines verticales continues, parcours des conduites depuis les gaines verticales en vides.  
\_Accessibilité efficace en phase de chantier et peu invasive.



EME  
Construction de l'habitat en une seule étape

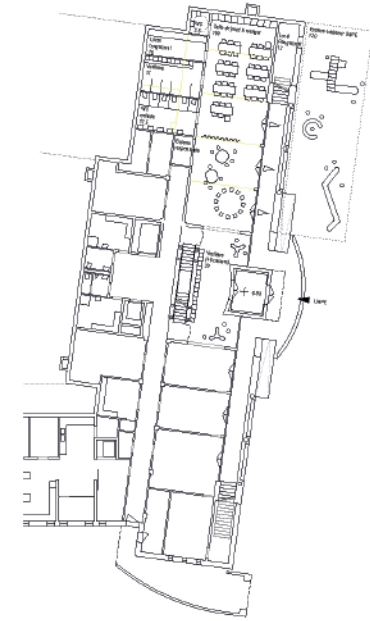


INTERVENTIONS PARAGNOMIQUES  
Fonctionnement  
Ouvrage des joints en dur





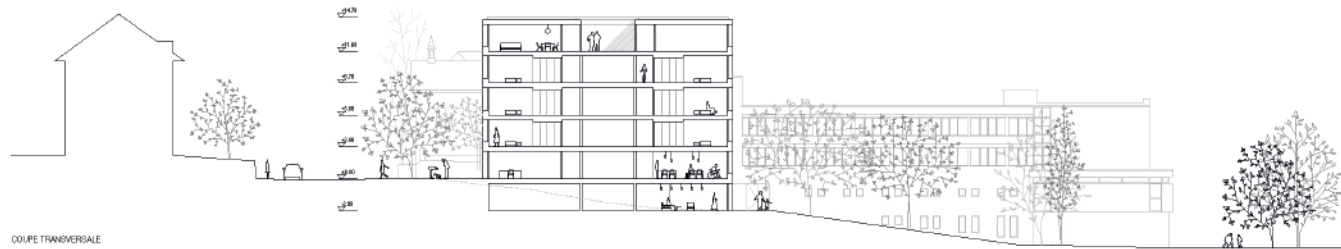
REZ-DE-CHAUSSEE  
1:100



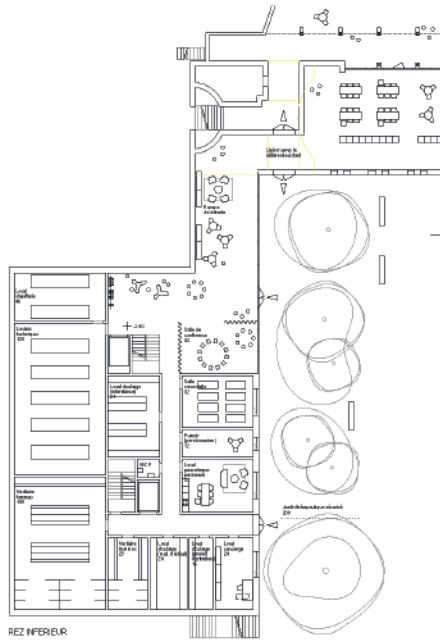
UAPE

CONCOURS FOYER ST-JACQUES - JUSTE ONE

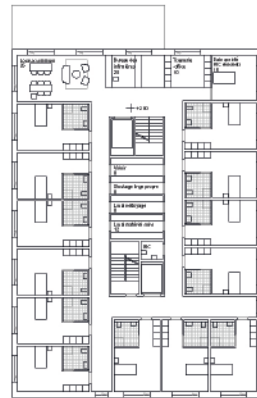
# N°15 JUSTE ONE



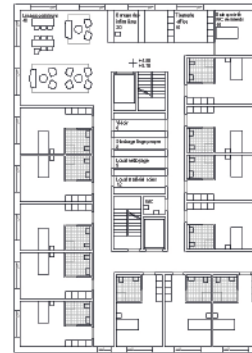
COUPE TRANSVERSALE



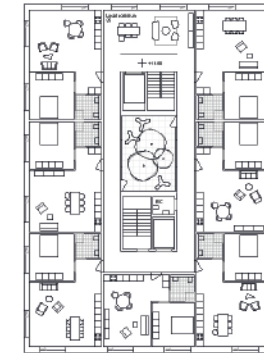
REZ INFÉRIEUR



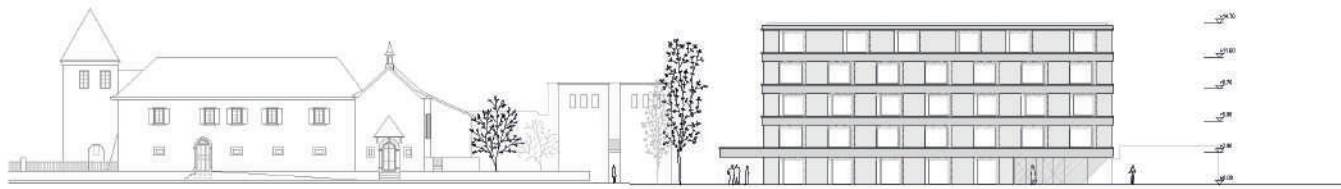
1er ETAGE EMS GERIATRE



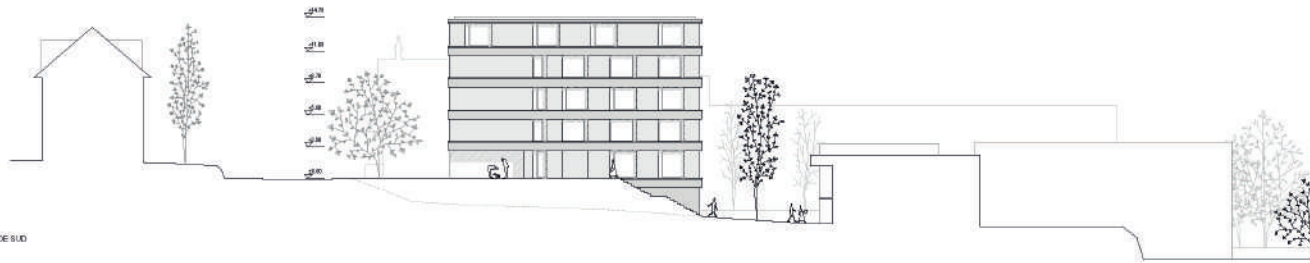
2ème, 3ème ETAGE EMS PSYCHOGÉRIATRE



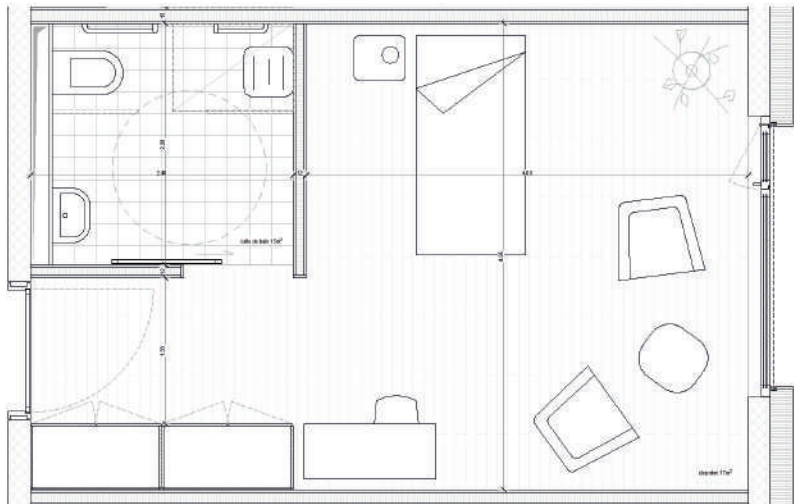
4ème ETAGE EMS



FRACADE OUEST



FRACADE SUD



DETAIL CHAMBRE TYPE 1:20

1:20 1 1 1 1

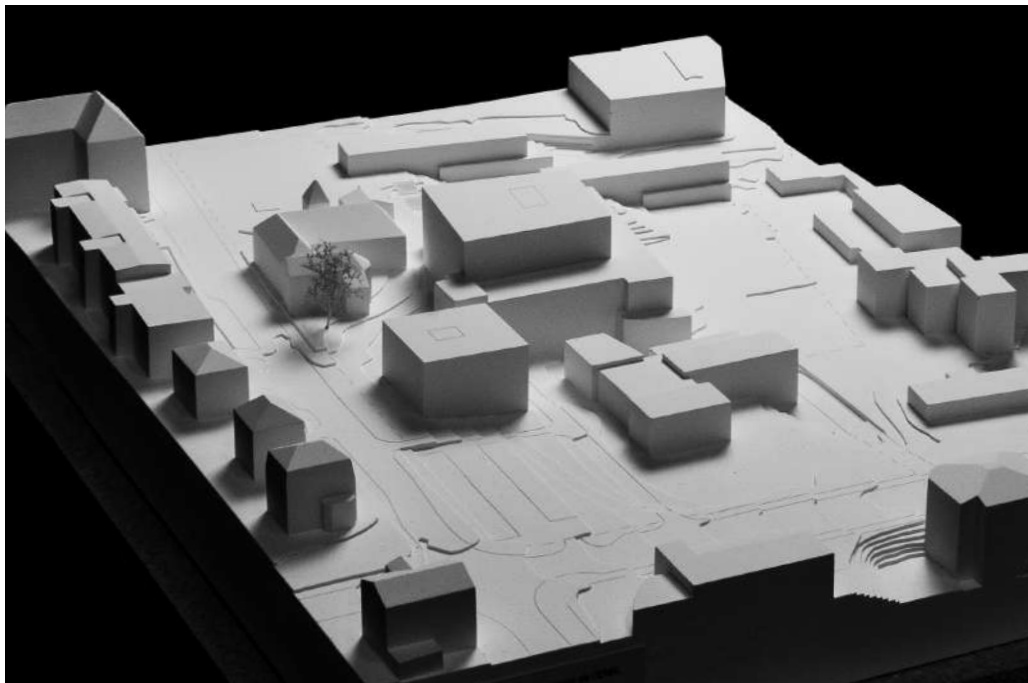


CONCOURS FOYER ST-JACQUES - JUSTE ONE

# N°15 JUSTE ONE



## PROJETS NON CLASSÉS



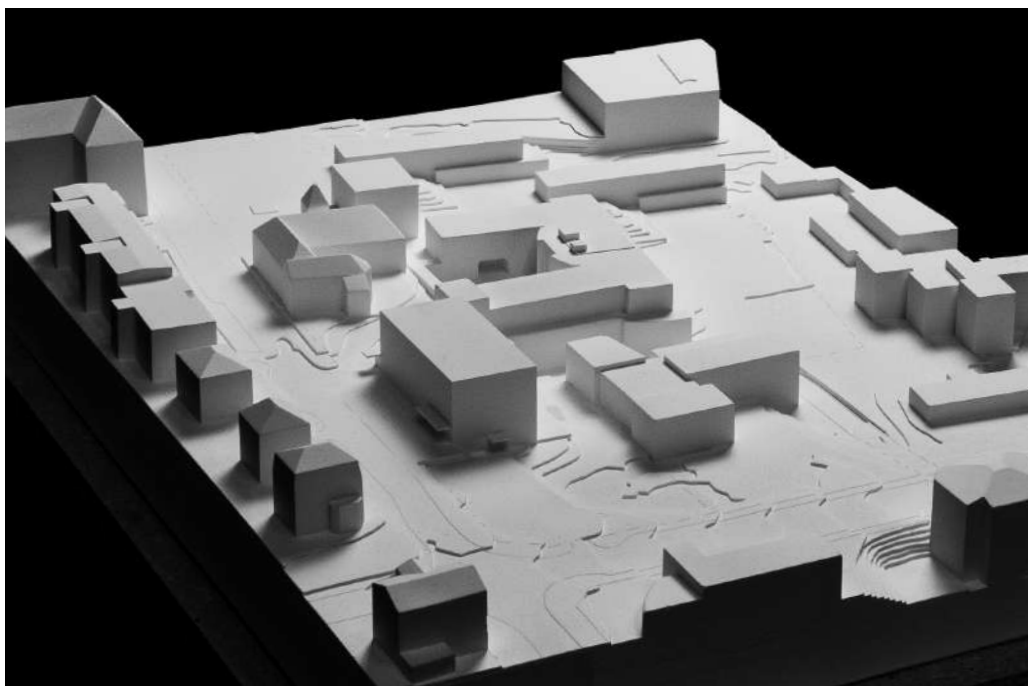
## N°01 EN PLEIN DANS LE MILLE

RÜST & GERLE ARCHITEKTEN, BASEL

**Collaborateurs :**

Direction 2, Architectes 3, Jeune architecte 1

WMM INGENIEURE AG, MÜNCHENSTEIN



## N°03 LA CROIX

QUAI F – ATELIER D'ARCHITECTES SARL,  
LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Anabela Fonseca, Victor Ferreira, Luca Truscello

PERRET-GENTILS SA, YVERDON-LES-BAINS

**Collaborateur :**

Pedro da Costa



## N°04 K RENTE N

EVEQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Isabelle Evéquo, Nuno Ferreira, Daniela Andrade, Gilian Sabatier, Jonas Chauvet, Alice Gras, Karen Muller

LATTION BRUCHEZ INGENIEURS SA, MURAZ

**Collaborateurs :**

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Grégoire Bruchez, Garry Français, Félix Besson, Médéric Berguerand, Damien Kaltenrider



## N°05 LET'S TWIST AGAIN

ATELIER IT SÀRL, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Nicolas Coutaz, Lionel Décombaz, Pierre Epiney, Martin Latham

ALPATEC SA, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Alain Hugo, Vitor Saraiva



## N°06 FRERE JACQUES

CHESEAU XREY SÀRL, SION

### **Collaborateurs :**

Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Nicolas Indermitte,  
Sébastien Vitre, Elodie Gillioz

EDITECH SA, BOTYRE / AYENT

### **Collaborateurs :**

Olivier Dessimoz, Camillo Ravaioli, Hamza Sehaqui, Lydia  
Chavaudra



## N°07 VINCULUM

COMMUNAUTE D'ARCHITECTES VVP, SION

VARONE VILLÉ ARCHITECTES SA

ERIC PAPON & PARTENAIRES SA

### **Collaborateurs :**

Pascal Varone, Serge Villé, Carlo Brötz, Virgine Morard,  
Jonathan Mabillard, Adrian Jetzer, Eric Papon

BPA INGENIEURS CONSEILS SÀRL, SION

### **Collaborateurs :**

Sacha Antille, Wanyupa Ongarch, Critsian Creti





## N°08 LES PETITS SUCRES

FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES, VEVEY

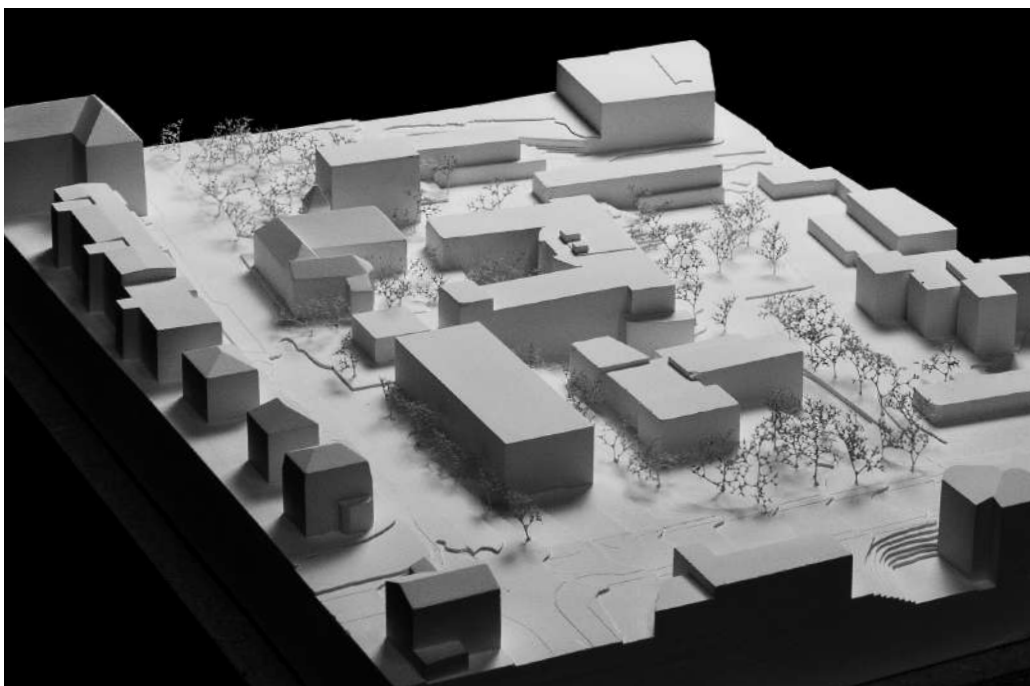
**Collaborateurs :**

Laurent Fesselet, Benjamin Krampulz, Rocio Dominguez,  
Elodie Rapaz, Nolane Mermod

KÄLIN & ASSOCIÉS SA, LAUSANNE

**Collaborateur :**

Jean-François Kälin



## N°10 CLEO & CHICO

MBD SA, SION

**Collaborateurs :**

Jérôme Déchanez, Kreshnik Zenelaj

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

**Collaborateurs :**

Sébastien Menoud, Christian Dumoulin



## N°11 JACQUES A DIT

RF ARCHITECTES SNC, CHAVANNES

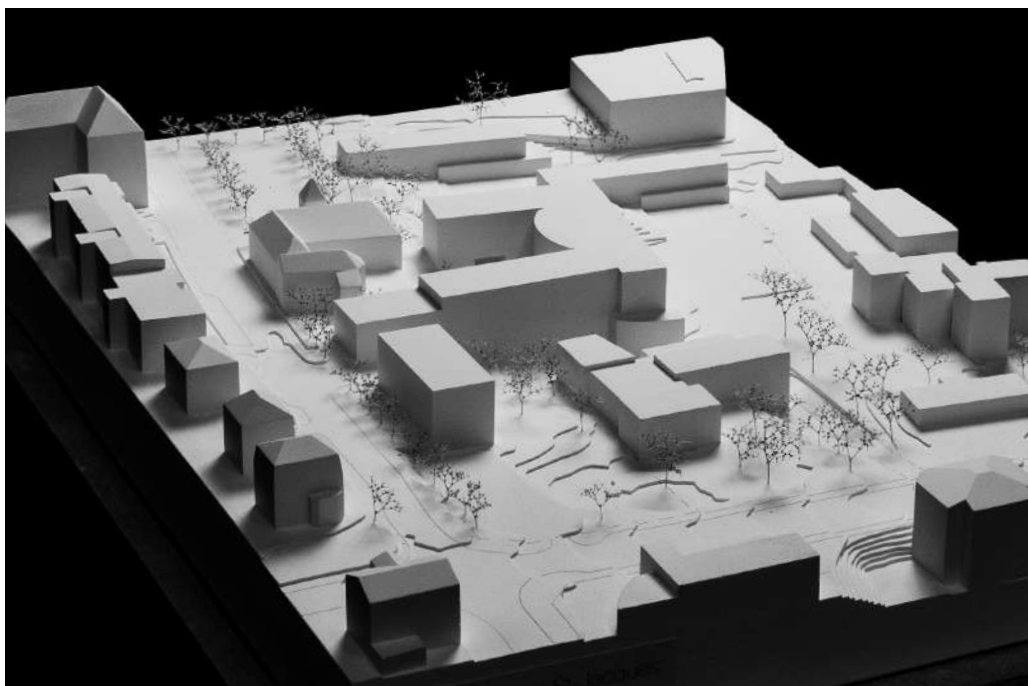
**Collaborateurs :**

Jérémie Fernandez, Egzon Reka

PI4 INGENIEURS SNC, PRILLY

**Collaborateurs :**

Cédric Martin, Adam Bhourri



## N°12 SUR LE CHEMIN

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES, BIENNE

**Collaborateurs :**

Mariela Siegrist, Nadège Theubet, Giulia Sarah Bacci

WEL CONSULTING, ORVIN (BE)

**Collaborateur :**

Stéphane Beney



## N°13 LOUIE LOUIE

URBATECTURE SA, ST-MAURICE

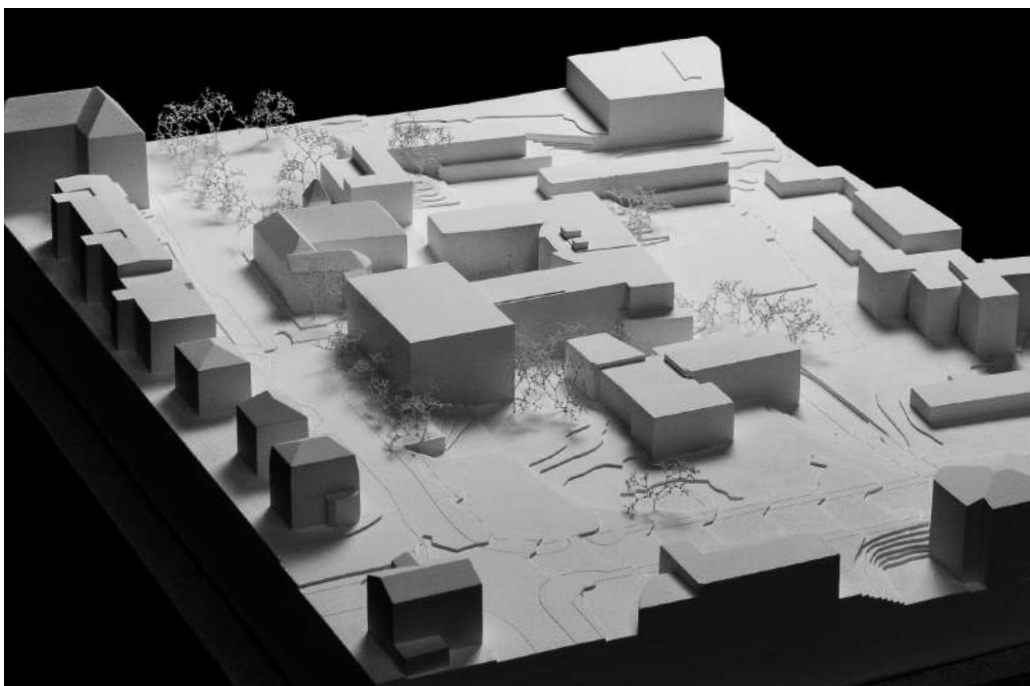
**Collaborateurs :**

Viviane Zehnder, Susana Barrero, Frederic Osterrieth,  
Arnaud Zehnder

KURMANN CRETTON INGENIEURS SA, MONTHÉY

**Collaborateurs :**

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid, Joel Darioli



## N°14 BAMBINO

BERCLAZ TORRENT ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Héloïse Sierro, Manu Crettaz, Jérémy Stocklin, Lucas  
Mabillard, Jean-Luc Torrent

JÉRÉMY NUTTIN INGÉNIERIE + GEOTECHNIQUE  
SÀRL, VEYSONNAZ

**Collaborateur :**

Jeremy Nuttin



## N°16 SALAMANDRE

ATELIER JORDAN, ZÜRICH

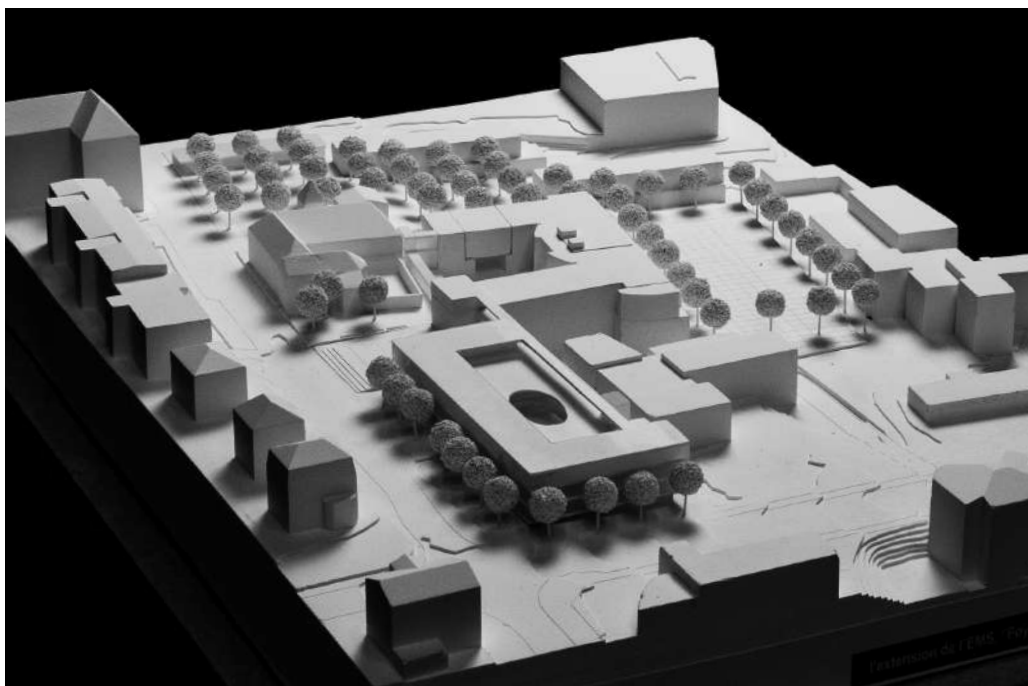
**Collaborateurs :**

Frédéric Jordan, Alicia Xavier, Artur de Campos

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

**Collaborateur :**

David Torrent



## N°17 MEDINA

ASKARI ARCHITEKTEN, WEIL AM RHEIN (D)

**Collaborateurs :**

Alen Hadziefendic, Sabrina Fathi

INGENIEURGRUPPE FLÖSSER GMBH, LÖRRACH

**Collaborateur :**

Thorsten Maier



## N°18 FRAGEPUNKT

BFIK ARCHITECTES, FRIBOURG

**Collaborateurs :**

Marc Fauchère, Bernard Imboden, Liliana Grace

VBI FRIBOURG SÀRL, FRIBOURG

**Collaborateur :**

Selçukoglu Eyüp



## N°19 FANDANGO

TRANSLOCAL ARCHITECTURE, BERN

**Collaborateurs :**

Marco Göhre, Helko Walzer, Nina Schaar, Anna Vöck

GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS SÀRL,  
BULLE

**Collaborateurs :**

Arnaud Dorthe, Jacques Dorthe

